

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 19 février 2024.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20
PRESENTS	11
VOTANTS	17

**DATE DE LA
CONVOCAION**

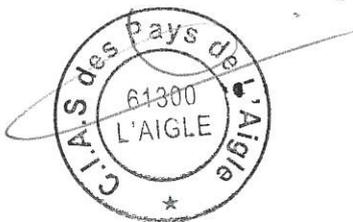
12/02/2024

OBJET

**Vote du Débat
d'Orientation Budgétaire.**

Acte reçu en préfecture le
04 mars 2024
Publié en ligne le
04 mars 2024
Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du douze février, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Abdellah LHESSANI, Nathalie LENÔTRE, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Paul GOUIN donne pouvoir à Sophie THERY
Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Véronique HELLEUX
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Hugo DUPONT
Delphine PRIEUR donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Alain BOUVIER, François CARBONELL, Fleur GOSSELIN, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR,

Absents : Nathalie RIBAUT.

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1 modifié,
Vu le circulaire ministériel n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires,
Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel le budget se construit ainsi que sur les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers.

Ces éléments ainsi que les grandes orientations 2024 sont développés dans la Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) joint ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de réception en préfecture : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

Acte reçu en préfecture le

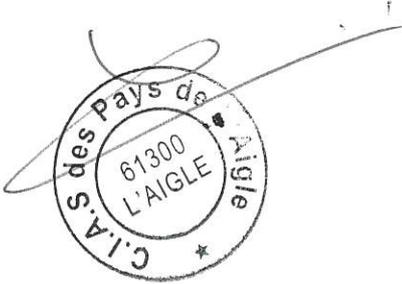
04 mars 2024

Publié en ligne le

04 mars 2024

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des orientations budgétaires telles que définies dans le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe.
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du ROB transmis et commenté en séance.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

▶ PÔLE COORDINATION SOCIALE LOCALE

▶ PÔLE PETITE ENFANCE

▶ PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION

▶ PÔLE PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

▶ PÔLE ANIMATION SOCIALE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024

ET RAPPORT d'ACTIVITE

2023

CIAS des PAYS de L'AIGLE

PAYS DE

L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

LA NORMANDIE AUTREMENT

EDITO DU PRESIDENT



En 2023 Le Centre Intercommunal d'Action Sociale a connu une phase de réorganisation et de stabilisation des services.

Notre CIAS a opéré un recentrage significatif en transférant la compétence "centres de loisirs" à la Communauté de Communes. Cela s'est conjugué avec une redéfinition de notre projet social, mettant l'accent sur la prévention et le développement d'actions dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et les communes du territoire. C'est ainsi que 30 communes ont bénéficié des animations d'AESIA, et plus de 500 rendez-vous ont été organisés pour faciliter les démarches en ligne.

La parentalité demeure une de nos priorités en accord avec les orientations gouvernementales et l'année 2024 prévoit une nouvelle édition de la Quinzaine des Familles, avec la concrétisation de deux projets majeurs : le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité, et l'obtention du label "promoteur de santé" pour notre centre social, soutenu par l'ARS.

Parmi nos réussites, notons la mise en place d'un espace de rencontre en collaboration avec la justice et les juges aux affaires familiales, le portage des repas à domicile a été transféré à l'association UNA des Pays d'Auge et d'Argentan.

L'EHPAD de Glos la Ferrière, après la nomination d'un nouveau directeur, il y a dix-huit mois, a retrouvé un fonctionnement apaisé et stable. L'augmentation de notre prix de journée pour 2024 a été confirmée permettant ainsi d'envisager une gestion plus sereine et une amélioration de notre fonctionnement. Il faut rappeler que nous avons un des prix de journée le plus bas du département. Je remercie le Conseil Départemental de l'Orne et les élus qui ont activement soutenu notre cause, défendant l'idée d'un service public territorial de qualité pour les personnes âgées.

La résidence autonomie "Les Archers" et l'EHPAD affichent actuellement un taux d'occupation de 100% aussi je voudrais remercier l'ensemble des équipes.

La crise sanitaire a confirmé l'importance des Centres Intercommunaux d'Action Sociale et réaffirmer leur réactivité et leur connaissance des publics. C'est ainsi qu'en 2023, nous avons accueilli un nouveau public, composé de travailleurs précaires, de personnes âgées et d'étudiants isolés. Il faut souligner que Les élus communautaires ont accepté de verser une subvention supplémentaire pour l'aide alimentaire

Pour 2024 plusieurs projets sont déjà en cours d'élaboration

Le Pôle Solidarité Insertion du CIAS procédera au transfert du local de l'aide alimentaire vers des locaux mieux adaptés.

En raison d'un déficit d'assistantes maternelles et d'une demande croissante en termes d'accueil nous devront réorganiser nos structures d'accueil. Pour répondre à nos besoins d'agents qualifiés des formations qualifiantes sont en cours au sein de la collectivité

Dans ce domaine il faut souligner la place cruciale de la halte-garderie, devenue une structure incontournable sur notre territoire, face à une demande croissante de parents et de situations fragilisées.

En conclusion, je voudrais rappeler que notre CIAS remplit des missions indispensables au service de la population de notre territoire et souligner sa capacité d'adaptation.

Cette dynamique est le fruit d'un travail collectif qui associe toutes nos équipes, nos directeurs, nos agents, nos partenaires et les élus. Cette collaboration exceptionnelle nous permet de développer un service à la population, opérant de manière bienveillante et innovante.

Merci à tous

Jean SELLIER, Président du CIAS des Pays de L'Aigle

PAYS DE

L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture

061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE

Date de télétransmission : 05/03/2024

Date de réception préfecture : 05/03/2024

SOMMAIRE

▶ LES FAITS MARQUANTS

- P 04 > Le territoire des Pays de L'Aigle
- P 05 > Le CIAS et ses missions
- P 07 > Le Conseil d'Administration
- P 08 > Les ressources humaines et les moyens financiers
- P 11 > L'organigramme du pôle administratif – Les investissements

▶ PÔLE COORDINATION SOCIALE LOCALE

- P 12 > Pôle Coordination Sociale Locale
- P 13 > L'ingénierie de projet

▶ PÔLE PETITE ENFANCE

- P 16 > Pôle Petite Enfance
- P 17 > La Maison de la Petite Enfance
- P 21 > L'organigramme de la Maison de la Petite Enfance – Les investissements

▶ PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION

- P 22 > Pôle Solidarité et Insertion
- P 23 > L'accueil des publics
- P 24 > Les actions d'accompagnement social
- P 27 > L'organigramme du Pôle Solidarité et Insertion – Les investissements
- P 28 > Le logement

▶ PÔLE PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

- P 29 > Pôle Personnes Agées et Handicapées
- P 30 > La livraison de repas à domicile
- P 31 > La résidence autonomie « Les Archers »
- P 32 > L'organigramme de la résidence autonomie « Les Archers » - Les investissements
- P 35 > L'EHPAD de Glos la Ferrière
- P 37 > L'organigramme de l'EHPAD de Glos la Ferrière – Les investissements

▶ PÔLE ANIMATION SOCIALE

- P 38 > Pôle Animation Sociale
- P 39 > Le centre social
- P 41 > L'espace de vie itinérant AESIA
- P 42 > Le soutien à la parentalité
- P 44 > L'organigramme du Pôle Animation Sociale – Les investissements

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

LE TERRITOIRE DES PAYS DE L'AIGLE



1994

15 communes composent la communauté de communes du Pays de L'Aigle. Bassin de vie de 20 000 habitants, il constitue le 4ème pôle urbain du département de l'Orne.

2013

25 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1er janvier 2013, à la suite de la fusion des communautés de communes du Pays de L'Aigle, du Pays de la Marche et la commune des Aspres. Bassin de vie de plus de 21 000 habitants.

2017

30 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1er janvier 2017, à la suite de la fusion des communautés de communes du Pays de L'Aigle et de la Marche, et du canton de la Ferté en Ouche. Bassin de vie de presque 26 000 habitants.

2018

Rattachement de Fay et Mahéru à la Communauté de
Communes des Pays de l'Aigle
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



LE CIAS ET SES MISSIONS

► DÉFINITION

Les missions d'un CIAS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule « Le Centre [Intercommunal] d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans [les communes], en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment du bien-fondé de la démarche. » [...] Le [CIAS] peut intervenir soit dans le cadre de ses missions obligatoires, soit dans celui de missions facultatives.

Missions obligatoires :

- Aide Sociale Légale : participation à l'instruction des demandes d'aide sociale légale.
- Analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population, et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté.
- Tenue à jour d'un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale légale ou facultative.
- Action générale de prévention et de développement social dans [les communes] en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

Missions facultatives :

- Possibilité d'intervenir sous forme de prestations remboursables ou non.
- Création et gestion de services et établissements sociaux et médico-sociaux, soumis par la législation à des évaluations internes et externes. ».

► LES VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

L'action du CIAS et de ses agents repose sur les valeurs fondamentales :

- le respect de la personne : attitude neutre

sans jugement en toute circonstance, respect de la dignité de chacun, garantie du libre-arbitre et de l'exercice libre de la citoyenneté.

- l'équité : traitement équitable et adaptation aux besoins et demandes de chacun. nationalité, sa religion, ses opinions politiques et quels que soient les sentiments que cette personne puisse la non-discrimination : accompagnement de toute personne quels que soient son sexe, sa situation, sa inspiration.

Ces trois valeurs se déclinent en sept principes d'action :

- le professionnalisme : ensemble de savoir-faire et de savoir-être, permettant de valoriser les bénéficiaires et de les orienter dans leurs décisions tout en respectant leur liberté.
- l'adaptabilité : adaptation aux besoins identifiés sur le Territoire.
- la continuité de service : réponse aux bénéficiaires sans rupture par une organisation adaptée.
- l'accessibilité : lieux d'accueil visibles et accessibles à tous.
- la qualité : garantie de la qualité de ses interventions, à travers la définition d'une offre centrée sur le public, l'amélioration continue de ses outils et processus, l'implication de son personnel, la mise en place de partenariats adaptés et efficaces.
- l'innovation : actions et prestations régulièrement retravaillées afin d'être toujours plus adaptées aux besoins de chacun.
- l'évaluation : partie intégrante de la culture « projet » du CIAS afin de permettre de redéfinir l'offre et les modalités de réalisation en fonction des besoins de la population.

► PRESTATIONS

Au-delà des textes réglementaires, les politiques sociales des élus tentent de conduire à l'élaboration d'une offre complète et globale, de manière à répondre aux différents besoins des bénéficiaires qui comprend aussi bien les activités d'accueil, d'écoute et d'orientation, les dispositifs d'accompagnement, des services et les prestations financières ou en nature.

L'objectif est de pouvoir proposer aux usagers un accompagnement de bout en bout, adapté à leurs besoins et à leur parcours.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

Concrètement le CIAS, s'articule autour de 4 axes :

- L'accompagnement des publics en situation de fragilités : élection de domicile, aide légale, accompagnement social RSA, écrivain public, veille sociale, aide financière et logement.
- L'aide et l'accompagnement des seniors dans leur vie quotidienne et à travers la prévention et le maintien de l'autonomie : aide à domicile, livraison des repas à domicile malle aux repas, logement en résidence autonomie et EHPAD.
- L'animation pour tous, avec des actions thématiques qui favorisent le lien social, familial, intergénérationnel, organisées au centre social et dans l'ensemble des communes du territoire (AESIA).
- La Parentalité : La Maison de la Petite Enfance, la Halte-Garderie, le Relais Petite Enfance, l'Espace de rencontre, le Lieu Accueil Enfants-Parents.
- L'animation et la coordination du territoire : analyse des besoins sociaux, aide à la décision, ingénierie de projet, la Convention Territoriale Globale, le Programme Educatif de Territoire, la MSA, le Réseau Prévention Santé.

Une plus-value certaine pour le territoire

en permettant aux communes de mutualiser leurs compétences et leurs moyens en matière d'action sociale afin d'harmoniser leurs politiques sociales sur un territoire tout en développant leurs capacités d'intervention.

Le CIAS est l'opportunité pour les communes, présentes notamment en milieu rural, de développer leur politique d'action sociale et les conforter dans leur rôle d'accueil de proximité.

La crise sanitaire a mis en exergue les fragilités déjà existantes du territoire. Elle annonce une crise économique et sociale dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur. Une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de précarité, aux travailleurs pauvres, ménages situés juste au-dessus du seuil de pauvreté. Par ailleurs, la population des invisibles, qui ne sont pas connus des services sociaux, est une population cible pour les acteurs locaux. La vulnérabilité d'une partie des familles et des enfants nécessitera un travail d'aide et d'accompagnement adapté. Enfin, la question de la fragilité des seniors se posera encore plus fortement dans les années à venir au regard du vieillissement de la population.

Une attention particulière doit être portée sur le territoire de la Communauté de Communes. En effet, l'ensemble des diagnostics de territoire mettent en évidence des critères d'alertes notamment dans les axes suivants :

- les impacts économiques de la crise
- l'inclusion numérique
- la fragilité des enfants et des familles
- la fragilité des personnes âgées
- les besoins potentiels de santé

Le territoire aura ainsi dans les années à venir à faire face aux défis de l'accompagnement social et de la grande précarité, du vieillissement et de la grande dépendance, de l'évolution du profil des familles.

Ces éléments ont été portés à la connaissance des élus et des réflexions ont été amorcées autour des priorités à définir.

En 2024, sera travaillé un Projet Social de Territoire (PST), incluant l'ensemble des dispositifs et qui pourra constituer une feuille de route. Ce projet de territoire déterminera les grandes orientations de l'action sociale locale à mettre en œuvre sur un territoire caractérisé par d'importantes disparités géographiques, avec une ville-pôle accueillant la population la plus fragilisée et des communes rurales où les difficultés revêtent des formes différentes.

L'enjeu de cohésion territoriale est un axe majeur pour les années à venir.

Le CIAS est un interlocuteur privilégié au service des maires pour apporter une réponse aux difficultés de leurs administrés. Des exemples : PA, problématique d'expulsion, de relogement, de logement insalubre, d'enfants.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Établissement public administratif intercommunal présidé par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont il dépend, le CIAS est géré paritairement par un conseil d'administration composé de membres élus parmi le conseil communautaire, et de membres qualifiés dans le secteur de l'action sociale désignés par le Président. Les membres élus et qualifiés doivent être respectivement au nombre maximum de 11.

► L'ORGANISATION POLITIQUE

Le CIAS est présidé par le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle. Les membres de son Conseil d'Administration sont élus par le Conseil Communautaire ou nommés par le Président.

La composition du Conseil d'Administration du CIAS est la suivante :

Un Président : Monsieur Jean SELLIER

Une Vice-Présidente : Madame Nathalie LENÔTRE

11 membres élus – 11 membres nommés dont un membre désigné par l'UDAF et dix membres nommés par arrêté du Président parmi les personnes participant à des actions d'animation, de prévention ou de développement social.

Le Conseil d'Administration fixe la politique générale du CIAS et détermine les orientations stratégiques dont il suit la mise en œuvre. Il contribue à la gestion et l'administration du CIAS : définition du budget, moyens matériels et financiers et décide des actions à mener.

Le travail du Conseil d'Administration :

- Élaborer le Projet Social de Territoire, dans le domaine des Solidarités vis-à-vis de ses partenaires et de la population ;
- Assurer une veille sociale de l'ensemble du territoire ;
- Développer une dynamique territoriale et promouvoir des actions innovantes, par le partage des expériences.

Le CIAS anime la mise en œuvre du Projet Social de Territoire à travers la CTG, signée avec la CAF et travaille à l'idée d'un projet de territoire, regroupant l'ensemble des dispositifs, des partenaires et des acteurs.

5 conseils d'administration

72 délibérations

■ L'organisation administrative et les fonctions mutualisées

Le CIAS est dirigé depuis 2013 par Madame Catherine LEMEUX, Directrice du CIAS et de ses pôles.

Cinq pôles dont quatre opérationnels composent la structure :

>Le Pôle Solidarité et Insertion ;

>Le Pôle Personnes Agées et Handicapées ;

>Le Pôle Animation Sociale ;

>Le Pôle Petite Enfance ;

> Le Pôle Coordination Sociale Locale

Les fonctions du service communication, ressources humaines, juridique, services techniques, informatique, finances sont mutualisés et viennent en support auprès du CIAS. Depuis 2021, les achats en énergie et les assurances font l'objet de groupements de commandes.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

LES RESSOURCES HUMAINES ET LES MOYENS FINANCIERS

Des résultats 2023 plutôt positifs avec une clôture budgétaire excédentaire (250 000€).

En effet, nous avons des recettes supplémentaires. Pour mémoire, sur la structure Petite Enfance, nous avons raisonné en année civile et le solde N+1. Nous conservons une partie de ces recettes.

Sur le Pôle Animation Sociale, un nouveau projet « centre social, promoteur de santé » nous apporte de nouveaux financements sur trois ans.

Des recettes supplémentaires non prévues au budget prévisionnel comme les remboursements de personnel, le supplément familial et le remboursement des temps syndicats.

Il y a moins de dépenses sur l'ensemble des structures (fonctionnement et personnel, agents Malle aux Repas non présents à partir de septembre) mais qui s'explique par, en outre, une partie des dépenses qui seront reportées sur 2024. En particulier, sur l'assurance du personnel.

Ces recettes inattendues font que le CIAS verse au titre de 2023, moins de subvention d'équilibre aux structures.

Collectivité de rattachement	Budget	Description
CIAS	Budget général	Administration générale, Malle aux repas, Pôle Solidarité et Insertion, Logement, Espace de rencontre.
CIAS – budgets annexes	CIAS - Les Archers	Gestion de la résidence autonomie
CIAS – budgets annexes	CIAS – MPE	Maison de la petite enfance et RAM
CIAS – budgets annexes	CIAS – PAS	Centre social, espace de vie social itinérant
CIAS – budgets annexes	CIAS – EHPAD	EHPAD Glos-la-Ferrière

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

MOYENS FINANCIERS DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles

En 2024, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (011) et (016) seront estimées à environ 1 961 087 €.

S'agissant du chapitre 012 les dépenses du personnel seront estimées à hauteur de 4 240 660

Enfin, au chapitre 65, les subventions aux associations : l'enveloppe proposée est de 34 000 €. TOTAL : tous budgets confondus : 6 175 747 euros.

Les recettes se décomposent de la façon suivante :
1 260 000 € : subvention d'équilibre versée par la CDC

4 915 747€ : au titre de la participation des usagers et des tutelles financières

Nos principaux financeurs institutionnels sont :

- La CAF et la MSA pour le financement des contrats d'animation globale, d'animation familiale la prestation de service unique.
- L'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil Départemental pour l'EHPAD, le référent santé
- Le Conseil Départemental dans le cadre de la convention RSA et du PDI
- La CAF et le ministère de la justice pour l'espace de rencontre
- Des partenaires du territoire
- Notons aussi, les subventions accordées dans le cadre de réponses à des appels à projet (ARS, Politique de la Ville,)

La subvention d'équilibre

2022	2023	Proposition 2024
1 225 960€	1 260 000	En attente de validation

- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

- Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fera principalement en fonds propres grâce à une gestion rigoureuse dégageant de l'autofinancement.

► LES RESSOURCES HUMAINES

Comme l'indique, Monsieur SELLIER dans son EDITO. L'année 2023 a été une année de stabilisation pour les équipes et les structures. Un tableau des effectifs stable avec l'arrêt de la Malle aux Repas en septembre 2023. Deux agents ont été accompagnés et reclassés l'une à l'EHPAD et l'autre, sur le service scolaire.

Un zoom particulier sur la formation : nous sommes régulièrement en difficulté de recrutement sur nos structures (métiers en tension). L'idée étant de proposer des formations qualifiantes : 4 agentes ont obtenu leurs diplômes et 8 se sont engagés dans un processus de VAE.

Nous travaillons à la mise en œuvre de l'Analyse des Pratiques, en particulier, sur la Maison de la Petite Enfance.

L'année 2024 verra la mise en place du télétravail.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

TABLEAU DES EMPLOIS CIAS

MAJ

06/11/2023

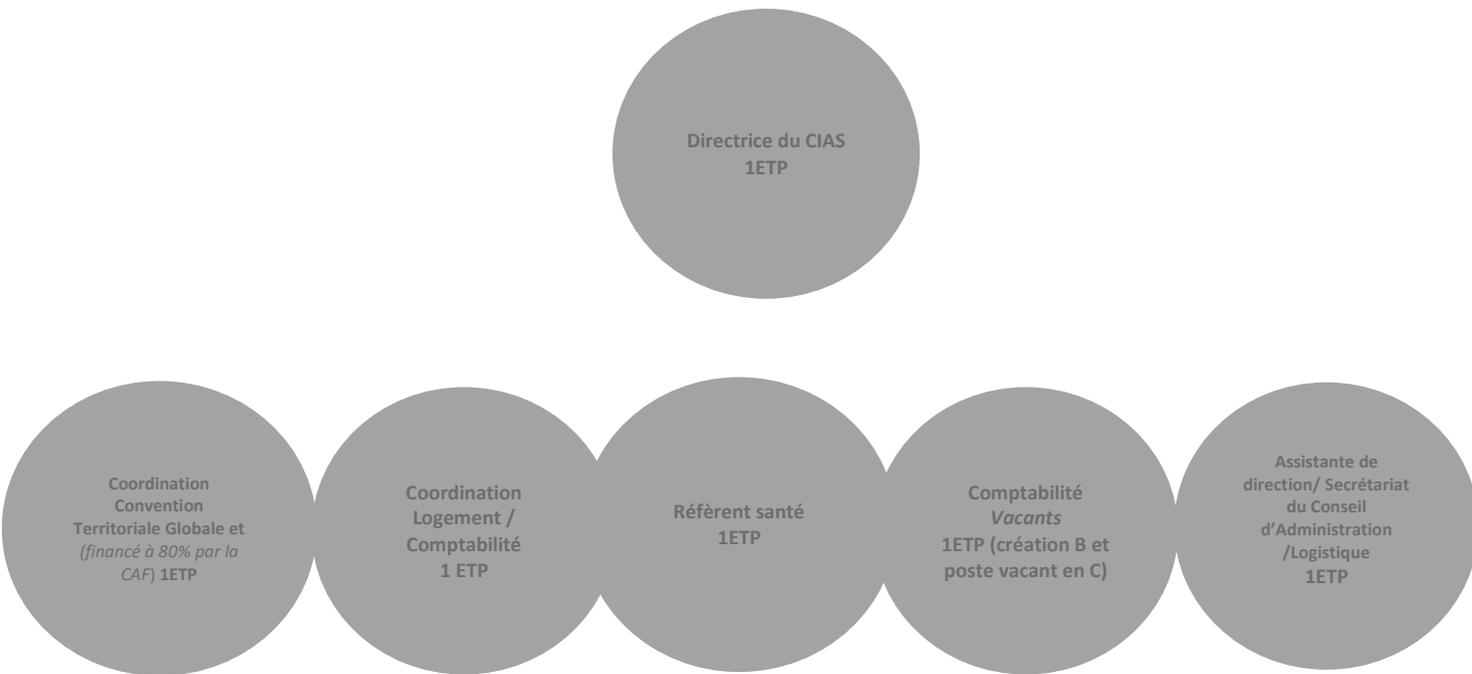
DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU

06/03/2023
07/03/2023

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	VARIATION PROPOSEE AU VOTE	A SUPPRIMER	EFFECTIF APRES MODIFICATION	DUREE HEBDOMADAIRE en 35ème	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE							
ATTACHE HORS CLASSE	A	0	1,00		1	35	1
ATTACHE PRINCIPAL	A	1		1,00	0	35	0,00
ATTACHE	A	2			2	35	2,00
REDACTEUR	B	2			2	35	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	3			3	35	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	2		1,00	1	35	1,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		10	1,00	2,00	9		9,00
FILIERE TECHNIQUE							
AGENT DE MAITRISE	C	2			2	35	2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	5		2,00	3	35	3,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	5			5	35	5,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	1			1	22,5	0,64
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		11	0,00	2,00	9		8,64
FILIERE ANIMATION							
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1		1,00	0	35	0,00
ANIMATEUR	B	5		1,00	4	35	4,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1			1	35	1,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	0	2,00		2	17,5	1,00
ADJOINT ANIMATION	C	2		2,00	0	17,5	1,00
ADJOINT ANIMATION	C	1			1	35	1,00
TOTAL FILIERE ANIMATION		10	2,00	4,00	8		8,00
FILIERE MEDICO SOCIALE							
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	2			2	35	2,00
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	A	3			3	35	3,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1			1	35	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	1			1	35	1
MEDECIN HORS CLASSE	A	1			1	14	0,4
CADRE DE SANTE DE 2EME CLASSE	A	1			1	35	1,00
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX de classe normale	A	4			4	35	4,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	B	5			5	35	5,00
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	B	4		1,00	3	35	3,00
AIDE SOIGNANT de classe supérieure	B	2	1,00	1,00	2	35	2,00
AIDE SOIGNANT de classe normale	B	10	1,00 1,00	1,00	11	35	11,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	5	1,00		6	35	6,00
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	6	1,00 1,00		8	35	8,00
AGENT SOCIAL	C	13		1,00 1,00 1,00	10	35	10,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE							57,40
FILIERE CULTURELLE							
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	B	1			1	35	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE		1	0,00	0,00	1		1,00
TOTAL GENERAL		90	3,00	14,00	85		84,04

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

► L'ORGANIGRAMME DU POLE ADMINISTRATIF AU 31/12/2023



Total ETP : 6 ETP

Dont vacants :
Comptabilité : 1 ETP
(Agent CdC : 1 ETP)

Total ETP présents : 5

► INVESTISSEMENTS 2024

Mobilier de bureaux
Changement de borne d'accueil



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



PÔLE COORDINATION SOCIALE LOCALE

PAYS DE
L'AIGLE

« Animer le territoire »

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



L'INGENIERIE de PROJET et la VEILLE SOCIALE

► LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La finalité de la Convention Territoriale Globale des services aux familles est de poursuivre et optimiser la politique de développement de l'offre globale de services aux familles, sur les territoires prioritaires. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de projet sur des champs d'interventions communs : l'enfance, la jeunesse le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et l'accompagnement social.

Le renouvellement de la Convention Territoriale Globale a été signée pour la période 2022-2026 entre la CAF de l'Orne et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, et conjointement pour ce renouvellement avec la Ville de L'Aigle et les communes de Rai, Aube.

Le schéma de développement du Projet Social Educatif de Territoire se décline autour des axes prioritaires suivants :

- 1/ Renforcer l'attractivité des services à la population, la cohérence entre les dispositifs, projets et actions**
- 2/ Poursuivre le développement d'une politique de soutien à la parentalité**
- 3/ Assurer l'accès aux services de proximité pour tous et soutenir les initiatives locales.**

❖ La coordination sociale locale :

Coordination de la CTG, du PEDT et leurs articulations avec les autres dispositifs de territoire : charte territoriale des solidarités avec les aînés, réseau territorial de promotion de la santé, politique de la ville ...

Coordination en lien avec les référents thématiques :

- Petite enfance-parentalité
- Logement
- Accès aux droits-accompagnement social
- Enfance-jeunesse
- Animation de la vie sociale

❖ La petite enfance/ parentalité

- **Renouvellement des projets d'établissements** des différents services du pôle petite enfance : multi-accueil, halte-garderie, crèche de Saint Sulpice et Relais petite enfance.

- A compter du 1er janvier 2023, **réalisation de la cuisine** sur site, à la maison de la petite enfance.

- **1ère édition de la « Quinzaine des familles »** (événement présenté ci-dessous p15)

- **Une action nouvelle** pour le pôle animation « Devenir parent » s'inscrivant dans le cadre du dispositif « 1000 premiers jours ». Programmation de différentes animations/ateliers de mars à juin 2023 coconstruits et coanimés avec des intervenants de différents champs (PMI – ADOM'61 – UDAF – MPE – RPE - - Médiathèques – Mutualité Française – Education nationale – Ecole Galleron et la Ribambelle)
Reconduction de l'action à l'automne 2024

- Expérimentation au sein du pôle animation, de janvier à juin 2023, **d'une permanence hebdomadaire « Accueil Ecoute Parents »** sur le Pôle animation. Poursuite de l'accueil à l'issue de cette période.

Après une interruption temporaire du service, **reprise en avril 2023 de l'espace de rencontre** géré par le CIAS.

❖ L'enfance-jeunesse :

Suite au transfert de la gestion des accueils de loisirs du CIAS vers le service Education de la CDC au 1er janvier 2023 :

- **Validation par la DSDEN 61 du Projet Educatif de Territoire (PEDT) en mai 2023 ainsi que la labellisation "Plan mercredi" pour 5 accueils de loisirs :**

- Ecole maternelle La Ribambelle à L'Aigle
- Ecole Mazeline à L'Aigle
- Accueil périscolaire La Ferté Fresnel
- Accueil périscolaire de Moulins la Marche

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

❖ L'animation sociale :

Contractualisation de 3 ans avec l'ARS Normandie autour d'un projet en prévention santé « Améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants de la CDC des Pays de l'Aigle » sur la période 2023-2025

❖ Les seniors :

Dans le cadre de la charte des solidarités avec les aînés 2019-2022, quelques actions de la programmation n'ayant pu être conduites sur cette période, ont été reportées en 2023. Parmi celles-ci, un **séjour Part Age**. Ce sont ainsi 15 jeunes de 17 à 19 ans en Terminale Bac Pro de la MFR de Mortagne au Perche et 11 seniors de 60 à 93 ans de la résidence autonomie « Les Archers » ainsi que 4 adhérents seniors du Pôle Animation Sociale de L'Aigle qui ont partagé quelques jours à Cabourg du 3 au 7 avril 2023.

❖ Le logement :

Dans le cadre du projet Anru, les transformations sur le quartier de la Madeleine se sont poursuivies courant de l'année 2023. **Dans cette perspective, les familles de l'un des bâtiments concernés par une démolition ont été accompagnées dans leur relogement.**

❖ La santé :

Accompagnement des promoteurs d'actions :

- Les projets de santé de la MJC, le Pôle Animation sociale, contractualisés avec l'ARS. Pour le Pôle animation, le projet s'accompagne de la démarche « **Centre social promoteur de santé** ».

- Le **projet Comité d'éducation à la santé**, à la citoyenneté et à l'environnement inter degré inter établissement. CESCE-II avec les établissements scolaires.

- L'action 2023/2024 sur le thème de la **lutte contre le harcèlement**

- Formation auprès de 12 enseignants (primaires / collèges) autour du développement des Compétences Psychosociales des élèves.

- Accueil, au sein des services du territoire, d'étudiants en santé dans le cadre du Service Sanitaire

- Journée prévention santé du 7 décembre 2023 (événement présenté ci-dessous p15)

- Animation d'un point relais documentaire installé dans les locaux à Rugles de l'Interco Normandie Sud Eure.

-Le site internet (<https://rtpromotionsante.wixsite.com/inse27-paysdelaigle>) et une newsletter

ACCUEIL d'un référent santé en janvier 2024

- **Lancement de la démarche du Contrat Local de Santé** intégrant les actions du RTPS.

- Mise en place d'un Point Relais Documentaire sur le territoire.

- Poursuite des accompagnements dans le montage de projets et dans la montée en compétence des professionnels de territoire

-Lancement de programme probant complémentaire tel le Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité

PROJETS 2024

Réflexion sur les offres d'accueil petite enfance et jeunesse.

Quelques temps forts à venir :

A destination des familles

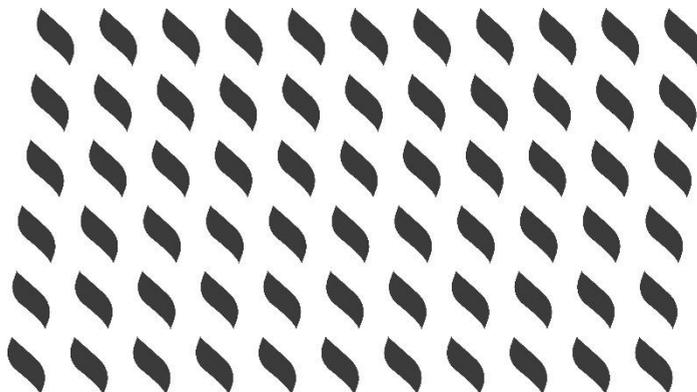
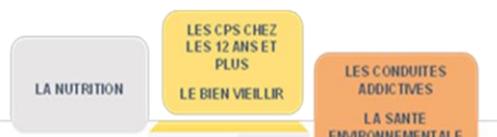
- La deuxième édition de la Quinzaine des familles sera proposée du 16 au 30 mars 2024.

A destination de la population

- Renouveau d'une action à destination de la population avec adaptation du format.

A destination des professionnels

- Déclinaison en 2024 des formations CPS sur chacun des territoires dispensés par Promotion Santé Normandie.
- Les thématiques sur lesquelles les professionnels souhaiteraient se retrouver :



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNEE :

A DESTINATION DES FAMILLES

Organisée pour partie lors de la semaine nationale de la petite enfance, la Quinzaine des Familles s'est déclinée sous forme diverses avec des animations, des activités et des services à destination des parents et leurs familles.

Cet 1ère édition sous le format d'une quinzaine s'est déroulée du 18 au 31 mars 2023. La programmation variée, avec 45 activités a été proposée par 28 services et associations.

Une présence sur 6 communes du territoire.

780 participants sur l'ensemble des animations, tous âges, des publics résidant sur 24 des 32 communes, et hors Pays de L'Aigle.

Un café pro du réseau parentalité a réuni 17 professionnels autour de la thématique « Comment valoriser une parentalité carencée ? ».



A DESTINATION DE LA POPULATION



Le CIAS et les partenaires souhaitaient mettre en place un forum d'information à destination de la population. Un questionnaire a été diffusé fin 2022 pour recueillir les besoins. 140 personnes ont répondu et

Les professionnels se sont mobilisés pour préparer l'organisation d'un forum d'information sur les droits le jeudi 6 juillet 2023 à L'Aigle.

Ont été présentes 65 structures partenaires intervenant autour des thématiques suivantes : loisirs, séjours, vacances, logement, santé, emploi, formation, insertion, informations juridiques, mobilité, retraite, maintien de l'autonomie et handicap, parentalité, jeunesse, gestion du budget...

Près de 200 personnes ont été accueillies et parmi 19 % de répondants au questionnaire de satisfaction, l'ensemble a été satisfait de la journée et 74% ont eu accès aux informations qu'ils recherchaient.

A DESTINATION DES PROFESSIONNELLS

En novembre 2022, un premier format appelé « Les matinales de la santé » avait été proposé aux professionnels intervenant sur les territoires Sud Eure et Pays de l'Aigle, sur la thématique de la santé mentale. En termes de perspectives à cette 1ère matinale, et à la lecture des questionnaires d'évaluation, les participants ont exprimé souhaiter bénéficier d'un format plus interactif et sur le thème des Compétences psychosociales [CPS - priorité régionale en matière de prévention promotion de la santé].

Ainsi, une seconde édition d'un évènement prévention santé dédiée au CPS a été organisée le 7 décembre 2023 à Crulai. Le programme déployé sur la journée a été varié : conférences, ateliers, présentation d'outils ressources.

Ont été accueillis 105 participants, 15 partenaires ont été mobilisés. 79 % des participants estiment que cette journée leur a été utile dans leurs pratiques professionnelles ; elle leur a également été enrichissante pour et par les échanges entre acteurs, l'interconnaissance, et donc a permis l'enrichissement de la dynamique au sein et entre les territoires.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219_2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 03/2024
Date de réception en préfecture : 05/03/2024



PÔLE PETITE ENFANCE

PAYS DE
L'AIGLE

« L'accompagnement
et le soutien à la
parentalité »

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219_2024-02-19-003-DE
Date de transmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



promouvoir les métiers de la petite enfance et particulièrement le métier d'assistante maternelle.

La Maison de la Petite Enfance

Le CIAS est un des principaux acteurs des dispositifs d'accompagnement à la parentalité.

La Maison de la Petite Enfance a ouvert ses portes en 2008, afin de répondre à un besoin grandissant de garde collective.

La structure est composée d'un multi accueil de 60 places avec quatre sections, d'une micro crèche temporaire à Saint Sulpice sur Risle, d'une halte-garderie et d'un Relais Petite Enfance.

De nombreuses études et rapports convergent : la pauvreté des enfants reste un phénomène très préoccupant, qui risque de s'aggraver. Elle concerne aujourd'hui 3 millions d'enfants en France et s'avère un facteur majeur d'inégalités tout au long de la vie. Les politiques nationales – en dépit des ambitions de la stratégie pauvreté – tout comme le quotidien des acteurs locaux, se sont récemment trouvés entravés par la pandémie et les mesures sanitaires qu'elle a suscitées.

Le travail sur la parentalité est un axe de travail incontournable des années à venir. La Caf partenaire soutient l'ensemble des structures petite enfance et le travail engagé auprès des parents.

▶ LES ACTIONS DE LA STRUCTURE

La structure a participé à la Semaine de la Petite Enfance en mars : les parents ont été conviés à participer à différents ateliers mis en place par les professionnels.

Les actions parentalité mises en place en début d'année (atelier parents-enfants, café des parents...) ont été reconduites.

Suite à de nombreux investissements pour aménager la cuisine afin de préparer le projet de confection des repas sur place. Une réserve a été aménagée afin de stocker les denrées alimentaires.

Une biberonnerie attenante à la section des bébés a été créée. Cela permet un gain de temps dans la préparation des repas des tout-petits, dans le respect des normes d'hygiène.

L'équipe administrative de la Maison de la Petite Enfance a participé au Forum de l'emploi

▶ LE PARTENARIAT

Le partenariat avec la Médiathèque a pu se poursuivre.

Les liens avec les partenaires du CIAS ont été maintenus pour anticiper toute problématique familiale et ainsi apporter des solutions adaptées.

Le projet du multi-accueil s'inscrit dans un cadre institutionnel en référence à la législation en vigueur, en lien avec la CAF et aujourd'hui, le schéma départemental des familles.

La structure participe à la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF : c'est une convention cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé.

Un travail en partenariat avec les services du Conseil Départemental, de la MSA, du Centre hospitalier de l'Aigle, des entreprises locales, des organismes de formation et la mise en place du réseau petite enfance et parentalité dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

▶ LA DEMARCHE ECOLO CRECHE

Créé en 2009, c'est le 1er label de développement durable dédié à la petite enfance.

Le label Ecolo crèche®, gage de reconnaissance et d'engagement de progrès, valorise les efforts des équipes et permet au public de reconnaître les équipes engagées dans une démarche de transition écologique. Il est renouvelable tous les 3 ans.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

L'objectif premier est de pérenniser les pratiques dans un principe d'amélioration continue et durable.

Dans le cadre du projet éducatif et de la démarche « Ecolo Crèche », la structure s'est dotée de jeux extérieurs en bois « made in France » provenant de forêts éco-gérées et durables.

❖ Le multi accueil :

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h30 et une capacité d'accueil de 60 berceaux répartis (6 places supplémentaires nous ont été accordées par le Conseil Départemental sous réserve de travaux d'extension)

96 003 heures réalisées en 2023

En moyenne, la participation horaire

est 1,76€ - couches et repas compris

**Augmentation de la capacité
d'accueil**

**6 places supplémentaires accordées
par la PMI**

PROJETS 2024

- Réédition de la Quinzaine des familles. Participation des structures à cet évènement.
- Formation incendie pour tout le personnel
- Nomination d'un élu référent « Petite Enfance »
- Mise en place des APP pour les trois structures
- Travail à engager sur le renforcement de l'encadrement
- Poursuite du travail avec la PMI en particulier sur la Halte-Garderie
- Participation à la construction du projet Programme de Soutien à la Parentalité sur les trois structures.
- **Elaboration et conduite de réunions avec les élus pour l'ouverture de nouvelles structures petite enfance pour répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire**

❖ La halte-garderie :

Un travail fructueux avec la CAF a permis la création d'une halte-garderie d'une dizaine de places en 2019. Située au cœur de ville de L'Aigle et au sein de la Résidence Autonomie « Les Archers », la localisation est idéale pour les familles à mobilité réduite. Cette structure est une extension de la Maison de la Petite Enfance actuelle, permettant de mutualiser les agents, de réduire les coûts, et de travailler des projets intergénérationnels.

Depuis le mois de juin 2021, la décision a été prise d'agrandir les horaires d'ouverture pour s'adapter aux besoins des familles, notamment pour les personnes étant en formation ou en réinsertion professionnelle. Désormais, la structure est ouverte de 9H à 16H, avec temps de repas et sieste.

La Halte-Garderie est un lieu privilégié de prévention. De par l'observation qui y est effectuée, l'équipe peut détecter des difficultés de développement de l'enfant ou dans les relations intrafamiliales. Tout un réseau partenarial est en place pour orienter au mieux les familles : PMI, CAMSPP, assistantes sociales de secteur... La structure est un lieu d'accueil de la diversité et participe à la prévention contre l'exclusion.

Il faut souligner la complexité de certaines situations accueillis sur la structure et la nécessité d'accompagner les personnels. Nous avons de plus en plus de demandes « PMI ».

11 369 heures réalisées en 2023

En moyenne, la participation horaire est

0,87€ - couches et repas compris

PROJETS 2024

- Participation à la Semaine de la Petite Enfance, du 16 au 30 mars 2024.
- Réaménagement des locaux pour optimiser les espaces et être conforme aux exigences de la PMI.
- Temps d'échange réguliers avec la puéricultrice de la PMI.
- Mise en place des temps d'analyse de la pratique afin d'échanger sur les différentes problématiques rencontrées au sein de la structure.
- Accompagnement d'agents dans les VAE.

❖ La crèche de Saint Sulpice sur Risle

En juillet 2022, le choix s'est porté sur la création d'une structure temporaire à l'école de Saint Sulpice sur Risle afin de répondre à un besoin important en garde d'enfant. Grâce à un travail important des équipes du CIAS et des services techniques, la structure a pu ouvrir aux enfants le 3 octobre 2022. La capacité d'accueil est de vingt-quatre places de 2 à 3 ans par 6 professionnelles de la Petite Enfance.

La crèche « satellite » de Saint Sulpice sur Risle est maintenu en 2024.

33 037 heures réalisées en 2023

En moyenne, la participation horaire est

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

❖ Le Relais Petite Enfance :

Un constat : la baisse du nombre d'assistantes maternelles sur notre territoire ce qui a pour conséquence la hausse des demandes sur la structure petite enfance.

Le relais est un lieu ressource qui propose des informations pratiques et administratives tant pour les familles que pour les assistantes maternelles.

La gestion de l'offre et de la demande d'accueil permet d'accompagner les parents dans leurs recherches. Les permanences administratives leur apportent un soutien et facilitent leur fonction d'employeur.

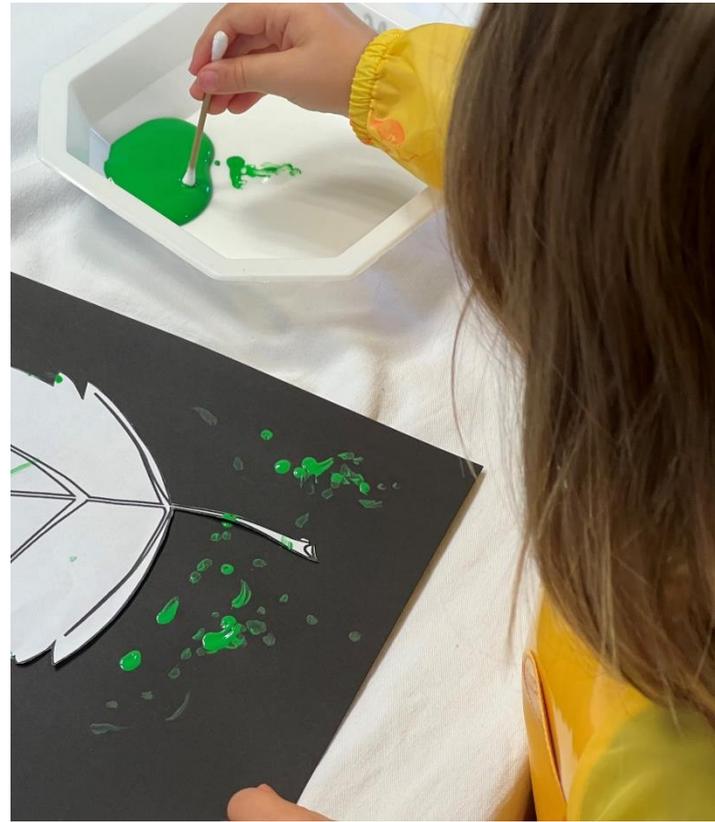
L'organisation régulière de temps collectifs et celle plus ponctuelle de manifestations festives permet de créer des rencontres et facilite les liens entre professionnelles de la petite enfance. Les activités proposées permettent d'entretenir une dynamique dans laquelle s'inscrit un nombre important d'assistantes maternelles.

Les animations collectives se déroulent de manière itinérante sur 5 sites. **Cinq communes sont ainsi concernées : L'Aigle, Rai, La Ferté Fresnel, Crulai et St Sulpice Sur Risle.**

Ces temps collectifs à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent, sont définis sur des matinées : les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 9h à 11h.

Conseil Départemental et le Relais du Perche afin d'attirer des personnes vers cette profession qui confrontée au vieillissement de sa population et à de nombreux départs en retraite.

Suite à la modification de la convention collective des assistantes maternelles, le Relais Petite Enfance a répondu aux questionnements de la part des assistantes maternelles et des parents employeurs.



315 places d'accueil en 2023
contre 398 places d'accueil

en 2019

8 sorties ou activités collectives

(chasse aux œufs, fête de Noël, mini-ferme...)

173 ateliers en matinée

9 actions de

professionnalisation (ex : séances bien-être, maladie, retraite, quels sont mes droits ?)

34 assistantes maternelles ont participé une fois dans l'année aux actions du Relais.

82 assistantes maternelles Agréées en activité sur le territoire.

En 2023, des actions de communication ont été réalisées pour faire connaître le relais avec la création d'un site internet et d'une plaquette d'information.

Le Relais a continué la promotion du métier d'assistant maternel en collaboration avec le

PROJETS 2024

- Mise en place du guichet unique. Le Relais proposera un lieu unique d'information sur les modes de garde existants sur le territoire des Pays de L'Aigle et centralisera les demandes de pré-inscription du multi-accueil.
- Mise en place en partenariat avec la MFR de Mortagne au Perche et des Relais Petite Enfance du Perche (SST, Favoriser le jeu libre et aménager ses espaces, accompagner un enfant, déficits de l'attention, hyperactivité, comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien...)
- Création d'un guide départemental sur les droits et obligations des assistantes maternelles, des parents employeurs.
- Participation du Relais à la semaine de la petite enfance sur le thème « Viens, je t'emmène »
- Mise en place d'un partenariat avec France Travail et la Mission Locale afin d'orienter au mieux les futurs candidats aux métiers

Accusé de réception en préfecture
061200072387_20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



Zoom sur l'accompagnement du CIAS au quotidien

Observations de l'équipe lors des adaptations :

- de l'enfant : ne semble pas percevoir les obstacles devant elle ou les objets au sol / déséquilibre important / chute fréquemment / gros strabisme / se met très en colère en cas de frustration / refus du contact des autres enfants et des professionnelles / monte sur les tables / cherche à se mettre en déséquilibre régulièrement / ne joue pas.

- de la maman : stressée / dans l'hyper vigilance avec sa fille / se déplace en même temps que sa fille pour anticiper le moindre de ses mouvements.

Les adaptations ont été très difficiles car la maman ne supportant pas d'entendre sa fille pleurer met fin aux séparations rapidement alors que l'équipe observait que l'enfant avait besoin de se décharger émotionnellement avant d'être prête à explorer l'espace et ne plus pleurer / crier.

Malgré les nombreux échanges avec la maman, la relation de confiance a eu du mal à s'instaurer.

La psychologue du CAMSPP a pu intervenir pour inciter la maman à travailler la séparation, mais celle-ci annule souvent les rendez-vous.

Accueil suspendu début juin après concertation en équipe et avec les partenaires du fait du manque de confiance de la maman et pas de lien créé avec l'enfant.

Une entrée à l'école est envisagée en septembre 2023 avec une demande d'AESH du fait des troubles psychomoteurs.

L'école à temps complet n'étant pas envisageable, reprise de la halte-garderie fin août. La maman est plus disponible et moins centrée sur sa fille. L'enfant arrive à jouer seule, chute moins, a pris ses repères dans la structure. Vient au contact des adultes et va vers les autres enfants.

Equipe éducative organisée en présence du CAMSPP et des professionnelles de la Halte-garderie. Présence à l'école 30 min 3 fois la semaine et 2 fois 2h à la Halte-garderie.

En décembre : suite à des tests génétiques, l'enfant est atteinte du syndrome Prader-Willis. Suite à ce résultat, la maman est à nouveau angoissée et l'accueil redevient problématique.

”

Enfant de 3 ans ½ accueillie à la HG depuis juillet 2020.

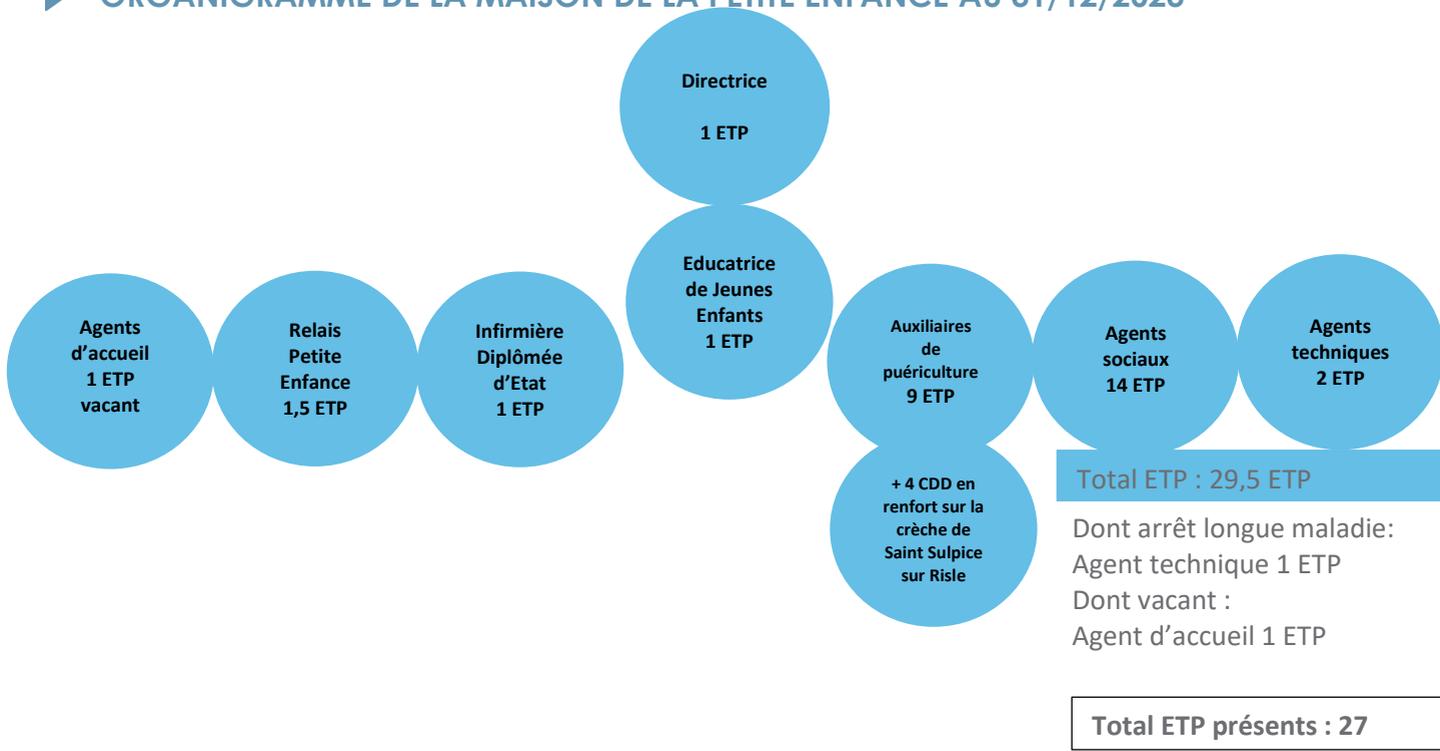
Suivie par le CAMSPP depuis ses 9 mois du fait de troubles du développement

Parents séparés, relation conflictuelle, jugement en cours. Pas de visite du papa. Petite sœur née en juin 2023

Importance du réseau partenarial pour accompagner au mieux les familles dans leurs questionnements, problématiques parentales.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

▶ ORGANIGRAMME DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE AU 31/12/2023



▶ INVESTISSEMENTS 2024

Nom du fournisseur	Nature du devis	Montant TTC BP (arrondir)
DEBCIA	Climatisation bureau	7 920,00 €
HEEGEO	Générateur d'eau ozonée (sans cartouche)	2 393,00 €
ARPEGE	Pack de 5 jetons	900,00 €
PAPOUILLE	Armoire	955,00 €
WESCO	Modules de motricité + complément	2 510,00 €
DELORME informatique	Tablette pour cuisine	300,00 €
HABA	Complément de jouets	1 400,00 €
WESCO	Meuble à langer <i>(prévu au PPI 2023 mais non acquis avec aide CAF)</i>	1 891,45 €
MAJUSCULE	Complément matériel pour itinérance	524,00 €
TOTAL		18 793,45 €

Accusé de réception en préfecture
 061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
 Date de télétransmission : 05/03/2024
 Date de réception préfecture : 05/03/2024



PÔLE SOLIDARITE ET INSERTION

PAYS DE
L'AIGLE

**« L'accompagnement
des publics en situation
de fragilité »**

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



L'ACCUEIL DES PUBLICS

L'accueil du CIAS assure l'information et l'orientation de tous publics, ainsi que l'accueil des rendez-vous des travailleurs sociaux, des permanences et de l'ensemble des services du CIAS situés au Pôle administratif.

3 054 passages

à l'accueil du CIAS - en moyenne 10 personnes par jour.

Le nombre de passage reste stable depuis 2021.

3 022 demandes

différentes tous services confondus

821 rendez-vous RSA proposés

dont 644 honorés

224 contrats d'engagements réciproques

de réalisés par les référentes RSA

L'ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile permet à toute personne sans domicile stable, en habitat précaire ou mobile, d'obtenir une adresse administrative pour faire valoir vos droits civils, civiques et sociaux.

La domiciliation est accordée à la suite d'un entretien réalisé par un agent du CIAS. Les domiciliés doivent répondre à des critères et avoir un lien avec l'intercommunalité (hébergement chez un tiers, activité d'insertion socio-professionnelle, scolarisation des enfants sur le territoire, etc.).

Le nombre de personnes domiciliées reste stable depuis 2019, tout comme le nombre de passages à l'accueil. L'activité s'est poursuivie durant les confinements avec une remise des courriers selon la demande des usagers.

100 demandes

d'aides légales

84 domiciliés

en 2023

soit 1059 passages à l'accueil

LES AIDES FINANCIÈRES

La Commission restreinte du CIAS des Pays de L'Aigle se réunit tous les quinze jours et est composée de membres du CA du CIAS. Elle étudie les demandes effectuées par les travailleurs sociaux du territoire. Certains dossiers peuvent être composés d'un montage financier qui sollicite également d'autres instances ou organismes extérieurs.

Les aides du CIAS :

Les aides exceptionnelles en partenariat avec le FAFI :

Si un usager rencontre des difficultés financières le CIAS peut intervenir (sous conditions de ressources) sous forme d'aide financière à hauteur de 130 € maximum par an et par foyer. Cette aide revêt d'un caractère de subsidiarité et implique que le demandeur ait fait valoir l'ensemble de ces droits au préalable.

Ainsi, en 2023, les aides les plus accordées ont pour motifs :

- 81% le logement (loyer, factures d'électricité, d'eau, de gaz, de fioul et d'assurance habitation)
- 1% la mobilité (réparation de véhicule, assurance automobile)
- 8% la santé
- 10% les loisirs

Les aides vacances :

Le CIAS favorise le départ en vacances des familles du territoire.

L'aide est calculée en fonction de la situation sociale et budgétaire du foyer. Le dossier est instruit par les assistants sociaux, qui évaluent la situation et les besoins.

6 778€ d'aides attribuées

pour un budget de 5 000 € soit 0,21 centimes par habitant

90 demandes

d'aides exceptionnelles dont 49 accords

100 demandes

dont 6 accords

Accusé de réception en préfecture

061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE

Date de télétransmission : 05/03/2024

Date de réception préfecture : 05/03/2024



LES ACTIONS

D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CIAS des Pays de l'Aigle accueille et accompagne de façon individualisée les personnes bénéficiaires du RSA, de plus de 25 ans, sans enfance à charge, résidant le territoire de la Communauté de Communes.

L'accompagnement est réalisé dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental sur la période 2023-2025.

► L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le contexte sanitaire a obligé les référentes à adapter leurs pratiques professionnelles : rendez-vous individualisés, reprise des visites à domicile, accompagnements extérieurs à la réalisation des démarches, utilisation de nouveaux outils tels que les SMS, temps nécessaire à la désinfection des bureaux entre chaque rendez-vous.

Il est à noter que les référentes ont aussi un rôle quant à la prévention autour de la santé et de la vaccination.

PROJETS 2024

- Poursuite de l'animation et de la coordination du groupe de travail « Accès aux droits » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.
- Poursuivre l'accueil de partenaires extérieurs au sein du CIAS : permanences délocalisées du Juge des Tutelles, permanences du Point Conseil Budget de l'UDAF, rendez-vous du Dispositif d'Appui à la Coordination, permanences retraite...
- Rester en veille concernant l'application de la loi Plein Emploi du 18 décembre 2023 concernant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- Être service ressource auprès des services supports de la collectivité concernant des actions ou informations de prévention (ex : prévention autour des violences faites aux femmes au sein du bulletin d'information pour le personnel.)

► LE PARCOURS D'INSERTION DES ALLOCATAIRES RSA

210 allocataires du RSA ont été accompagnés en 2023 dans leur insertion socio-professionnelle, en fonction de leur situation personnelle par les travailleurs sociaux. Les problématiques principales concernent la santé (physique, psychologique, conduites addictives), la mobilité ainsi que les difficultés budgétaires (impayés, surendettement, etc.).

Les référents RSA travaillent en partenariat avec un certain nombre de structure du territoire et peuvent positionner les usagers sur des actions d'insertion.

Il est à noter l'investissement des référentes RSA, et l'implication afin de trouver des solutions, notamment concernant les problématiques de mobilité sur le territoire.

Ainsi, les travailleurs sociaux sont amenés à réaliser des rendez-vous à domicile en cas de problématique de mobilité, mais aussi dans le cadre d'un travail autour du logement. Des accompagnements extérieurs (rendez-vous au tribunal, accompagnement aux démarches administratives auprès d'un service extérieur, soutien et présence lors d'un rendez-vous de soins, etc.) peuvent aussi être proposés aux usagers.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

▶ LE SERVICE D'AIDE ALIMENTAIRE

L'aide alimentaire est un service du CIAS qui permet de soutenir les personnes les plus démunies de notre territoire sur le plan alimentaire.

38 951 repas distribués

contre 37 051 repas distribués en 2022 et 34 883 repas distribués en 2020.

345 familles dont 63

nouvelles

contre 313 familles en 2022.

827 personnes

dont 356 enfants

L'accès à l'aide alimentaire a lieu après instruction d'un dossier par un travailleur social et validation par l'agent d'accueil du CIAS dans le cadre d'un barème établi par un règlement. L'accès est limité dans le temps.

Les distributions ont lieu tous les après-midis, et une livraison est possible sur demande écrite du travailleur social (pas ou peu de mobilité, problèmes de santé...). Chaque colis est adapté à la composition familiale et à son régime alimentaire (allergies, aliment non consommé, etc.).

Ces trois dernières années ont été particulièrement délicates au vu de la pandémie liée à la COVID-19 et l'augmentation du coût de l'énergie. Nombreux foyers ont subi les conséquences directes des confinements sur leur emploi et leur budget. Ainsi, nous avons observé une augmentation des demandes depuis cette période. Par ailleurs, le contexte économique met en exergue une augmentation des demandes de personnes âgées et retraitées, de personnes ayant un emploi et d'étudiants.

En 2023 :

- En moyenne, les aides alimentaires ont une durée de 44 jours par an, ce qui signifie que notre service est une aide ponctuelle permettant de faire face aux imprévus.
- Les demandes d'aides alimentaires sont liées
 - Pour 78% à l'attente d'ouverture de droits
 - Pour 22% à des ressources insuffisantes
 - Pour 19% à des situations de surendettement, ou découvert bancaire
 - Pour 15% au logement (non adapté, facture d'énergie trop élevée, etc.)
 - Pour 11% à un problème de santé
 - Pour 8% à une suspension, radiation de droits (RSA, Pôle Emploi, etc.)
 - Pour 7% à un changement de situation familiale
 - Pour 5% à un problème de gestion budgétaire
 - Pour 2% à une perte d'emploi ou un arrêt maladie.

Il est à noter que le service d'aide alimentaire permet l'accès à un soutien alimentaire, mais aussi à des produits d'hygiène. Ainsi, dans le cadre d'un financement par l'Etat, le CIAS intervient sur le territoire autour de la lutte contre la précarité menstruelle en permettant l'accès à des protections périodiques gratuites.

■ LA COLLECTE ALIMENTAIRE :

Le CIAS est acteur de la collecte alimentaire, en partenariat avec la Banque Alimentaire de l'Orne.

En novembre 2023, nous avons organisé la collecte au sein de 5 supermarchés de l'Aigle. Nous avons récolté 7,3 tonnes de denrées, soit une augmentation de 400kg en comparaison à l'année précédente. 156 personnes ont participé à la collecte dont :

- 54 % de bénévoles
- 30% d'agents
- 16% d'élus et membres du CA

■ LES AUTRES MODES D'APPROVISIONNEMENT :

Chaque jour, les agents collectent les denrées alimentaires, dans le cadre d'une convention, auprès du magasin E.Leclerc de L'Aigle. Une fois par mois, le service se rend à la Banque Alimentaire de l'Orne afin de récolter des denrées et produits du Fonds Européen d'Aide aux plus démunis (FEAD). Il est à noter que le CIAS achète aussi certaines denrées afin de répondre aux besoins nutritionnels des bénéficiaires, mais aussi pour pouvoir constituer des colis suffisamment importants. Ainsi, en 2023, 14 000€ de produits ont été achetés (contre 6 300€ en 2022). Il s'agit principalement de conserves de légumes, conserves de plats préparés, féculents, céréales sèches, poissons surgelés, lait, mais aussi produits enfants pour le petit déjeuner et café.

PROJETS 2024

- Suivi des travaux et intégration d'un nouveau local situé rue Victor Hugo afin d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des agents du service, mais aussi l'accueil du public.
- Débuter et coordonner un travail de réflexion et d'échange avec les acteurs locaux intervenant autour de l'aide alimentaire.
- Recherche de nouvelles sources d'approvisionnement et/ou financement concernant les denrées alimentaires.
- Travail sur la composition des colis et recherches de fournisseurs concernant les fruits et légumes afin d'en augmenter la proportion



Accusé de réception en préfecture

061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE

Date de télétransmission : 05/03/2024

Date de réception préfecture : 05/03/2024

Zoom sur l'accompagnement du CIAS au quotidien



Monsieur X. est accompagné par le CIAS dans le cadre du RSA depuis novembre 2021. Monsieur a passé plusieurs années au sein d'un centre pénitencier. Il rencontre des problématiques de santé liées à une addiction, et indique savoir peu lire et écrire. Lors de notre rencontre avec Monsieur, il résidait au sein d'un logement insalubre situé sur une commune rurale de la CDC.

L'accompagnement social a donc porté autour de différentes thématiques : la santé, l'accompagnement administratif et budgétaire, mais prioritairement autour du logement et de ses conditions de vie. Ce travail d'accompagnement a permis à Monsieur de quitter son logement, et d'être dans un premier temps mis à l'abri via l'association YSOS (hébergement CHRS), puis intégrer un logement social autonome (cf. schéma détaillé).

Concernant la santé, la référente RSA réalise un travail de sensibilisation aux soins, mais aussi de veille concernant le maintien des droits. Il s'agit de permettre à Monsieur de prendre soin de sa santé, de réaliser selon ses souhaits les examens médicaux nécessaires, mais aussi d'être accompagné afin de sécuriser et diminuer ses consommations.

En terme d'accompagnement budgétaire et administratif, il s'agit de soutenir Monsieur dans l'ensemble de ses démarches : lecture de courrier, instruction de dossiers administratifs divers, maintien des droits. En accord avec Monsieur, une demande de mesure de protection a été instruite. Une curatelle simple à la personne a été prononcée par le juge, en accord avec Monsieur qui ne souhaitait pas être soutenu concernant son budget, du fait d'une gestion autonome.

Depuis l'orientation RSA, l'accompagnement du CIAS a permis :

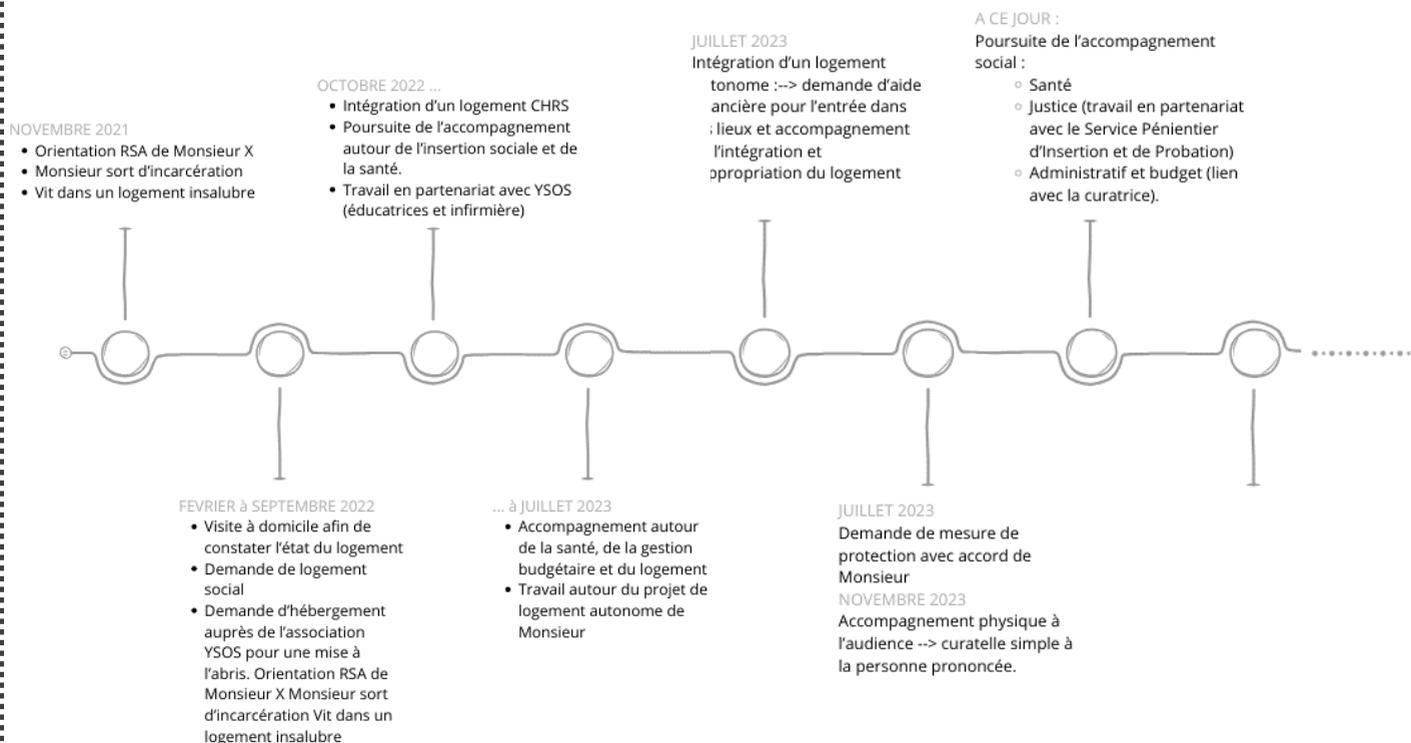
De sécuriser la situation de Monsieur au niveau de ses droits,

De lui permettre de vivre dans des conditions salubres, puis d'accéder à un logement autonome proche des services,

D'être accompagné et sécurisé concernant la gestion administrative,

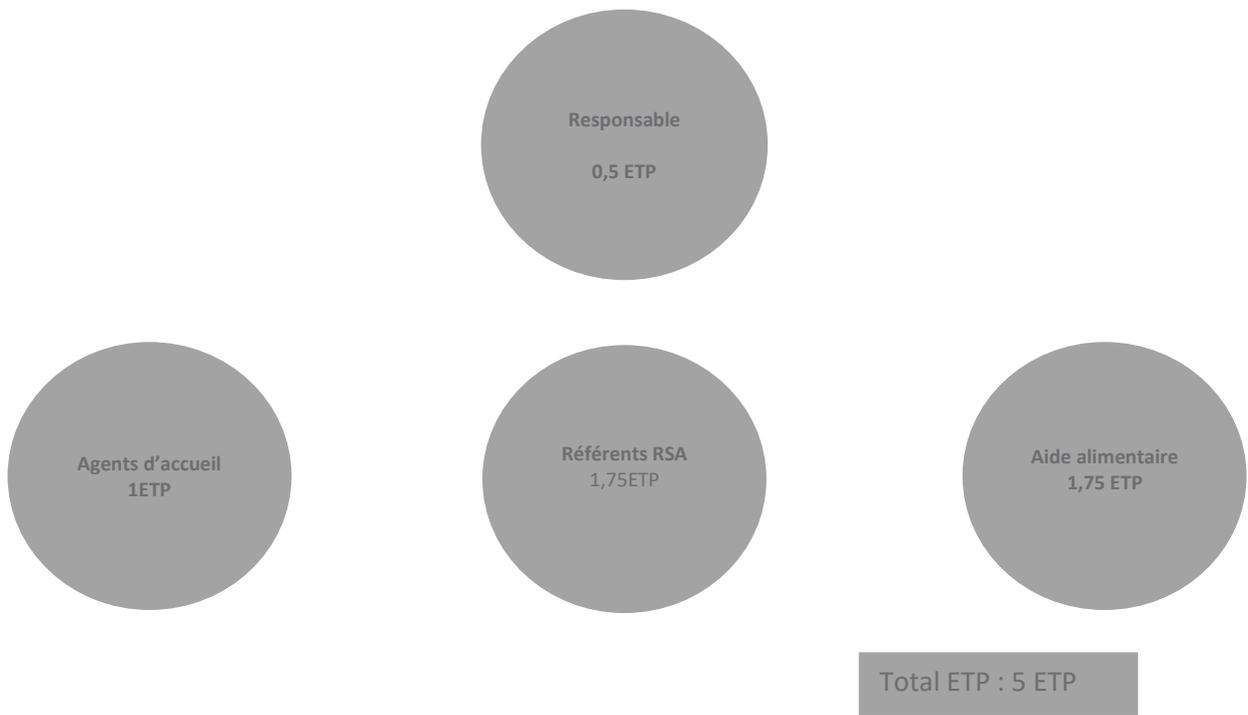
D'entamer un dialogue autour de la santé, des consommations, et de proposer un accompagnement et un accès aux soins.

”



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

► L'ORGANIGRAMME DU POLE SOLIDARITE ET INSERTION AU 31/12/2023



► INVESTISSEMENTS 2024

Total ETP présents : 5 ETP

Réaménagement de l'accueil (borne...)

Travaux local aide alimentaire

Mobilier aide alimentaire : mobilier d'accueil, chaises, table basse et meubles de rangement

Rack rangement stockage

Signalétique

Aspirateur et matériel de nettoyage

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



LE LOGEMENT

Le CIAS des Pays de L'Aigle est guichet unique pour les demandes de logements sociaux. Il participe également au volet ANRU dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Madeleine. Le Président de la CdC lui a délégué la Conférence Intercommunale du Logement. Le CIAS est un acteur incontournable dans les orientations en matière de logements ainsi qu'avec les bailleurs sociaux du territoire

▶ LE LOGEMENT SOCIAL

Le CIAS peut enregistrer toutes les demandes du Département de l'Orne. La personne peut venir chercher un dossier de demande de logement et le compléter. Seule la pièce d'identité est obligatoirement demandée. L'agent en charge du volet logement fait l'enregistrement sur le site dédié.

8 nouvelles demandes

lors de l'année 2023

4 renouvellements

de demandes de logements sociaux

▶ LE VOLET ANRU

- La charte de relogement :

La communauté de communes des Pays de L'Aigle, dont la Ville de L'Aigle, sont engagées dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.).

Le projet urbain vise la reconfiguration du quartier prioritaire de la ville « La Madeleine » et implique la démolition des immeubles suivants :

- Immeuble Franche Comté (Orne Habitat) : 26 ménages à reloger. Trois ateliers de relogement programmés sur 2023.

- Immeuble Jules Romain (SAGIM) : 46 logements

Ces opérations impactent directement les ménages habitant ces logements qui devront bénéficier d'un relogement dans le parc existant.

- La convention d'utilité sociale :

Elle est le cadre, pour les organismes HLM, d'une contractualisation avec l'Etat et certaines collectivités locales, de leur mission d'intérêt général. Cette convention traduit les choix stratégiques de l'organisme sur ses différents métiers et sa contribution aux enjeux nationaux et locaux en tenant compte de ses capacités et de ses contraintes.

Concerne les trois bailleurs du territoire :

- Orne habitat, Sagim, Logis familial

Définie pour six ans, elle fait l'objet d'une évaluation périodique sur la base d'engagements chiffrés pris par l'organisme.

▶ LE LOGEMENT TEMPORAIRE POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

En 2021, le CIAS a signé une convention avec la Préfecture de l'Orne afin de disposer d'un logement de type T3 pour l'accueil de femmes victimes de violences.

Le CIAS a conventionné avec le bailleur SEMINOR afin de disposer d'un logement en centre-ville.

Une fois aménagé, ce logement temporaire est prévu pour l'accueil des femmes en sortie d'hébergement d'urgence et pourra accueillir une femme avec enfants.

Ces places sont mises à disposition et régulées par le SIAO-115. Ces femmes seront accompagnées par YSOS dans leurs démarches.

En 2023, le logement a été occupé à 100. Deux femmes et quatre enfants ont été accueillis.

PROJETS 2024

> Mise en place des ateliers de relogement « Tour Jules Romain »

> Mise en place de la cotation de la demande de logement social

> Mise en place du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD)

> Renforcement de la CIA (Convention Intercommunale de l'Attribution)

> Création d'un système logement temporaire pour femmes victimes de violences

Accusé de réception en préfecture

061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE

Date de télétransmission : 05/03/2024

Date de réception préfecture : 05/03/2024



PÔLE PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

PAYS DE
L'AIGLE

« Préserv
l'autonomie »
Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



LA LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Par le biais des repas à domicile, le CIAS des Pays de L'Aigle apporte son soutien aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, même temporaire, en leur proposant de bénéficier de repas équilibrés, confectionnés par le centre hospitalier de L'Aigle. En outre, la livraison permet d'entretenir le lien social avec le contact régulier des livreurs, qui concourent à la sécurité de la personne au domicile grâce à l'observation de signaux d'alerte.

Le CIAS des Pays de L'Aigle faisait appel au centre hospitalier de L'Aigle pour la confection et la livraison des repas à domicile pour l'ensemble des communes du territoire.

La souplesse et la flexibilité de ce service sont privilégiées, tant dans ses formules que dans sa mise en place, afin de s'adapter au mieux aux situations individuelles de ses bénéficiaires. Ainsi la mise en place est réalisée dans les 48 heures (jours ouvrés) de la demande.

17 137 repas livrés en 2023

77 bénéficiaires en 2023

Par décision du Conseil d'Administration du CIAS, le 12 décembre 2022, les élus et membres ont décidé du transfert de ce service vers l'association UNA Pays d'Ouche, d'Auge et d'Argentan. Cette association propose déjà ce service sur le territoire.

Le service a été transféré en intégralité, à l'association UNA, le 31 août 2023. Les deux centres ont été transférés au service scolaire et à de Glos la Ferrière.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240305-2024-02-19-03-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

La résidence autonomie du CIAS des Pays de L'Aigle accueille des personnes âgées autonomes qui souhaitent un cadre de vie sécurisé, convivial, permettant de rompre avec l'isolement que peuvent connaître les seniors.

Au quotidien, les agents assurent un suivi individualisé des résidents et proposent, dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé, des activités en adéquation avec leurs souhaits avec pour objectif majeur, la promotion de la santé et le maintien de l'autonomie.

▶ LA RESIDENCE « Les Archers »

Implanté en cœur de ville, l'établissement jouit d'un environnement dynamique qui permet aux résidents de rester en lien avec la vie de la commune et de bénéficier de toutes les commodités. La résidence dispose de 42 logements permanents. Un partenariat est assuré avec l'association Ysos dans le cadre d'Appartement de coordination thérapeutique.

La résidence autonomie accueille des personnes autonomes de + de 60 ans, en Groupe Iso-Ressources (GIR) 5 et 6. L'équipe est composée de 7 professionnels directrice, agent d'accueil, animateurs, conseillère en économie sociale et familiale et agents d'entretiens).

Une astreinte 7J/7 est mise en place afin de garantir la sécurité des résidents, et pour ceux qui le souhaitent un système de téléalarme est mis en place.

▶ ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

Chaque après-midi des animations sont proposées aux résidents, animations qui ont pour but de lutter contre l'isolement des personnes âgées mais aussi de maintenir leur autonomie.

En 2023, les exemples d'actions proposées aux résidents sont : des ateliers logiques et mémoire, de la gymnastique douce, des ateliers créatifs, des sorties culturelles et loisirs, de l'équithérapie, participation aux activités de la semaine bleue, des ateliers contes, participation à l'émission web radio, des ateliers numériques (usage de la tablette), visite de la ressourcerie, découverte de la voie verte, une navette pour les courses est proposée chaque semaine.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale du CIAS est interviert principalement sur la Résidence Autonomie « Les Archers ». Elle reçoit sur rendez-vous afin d'accompagner les résidents qui le souhaitent, des deux structures (résidence autonomie et EHPAD) gérées par le CIAS, dans leurs démarches administratives et/ou leur suivi budgétaire. L'agent est en charge également des obligations alimentaires et des aides sociales légales.

- ❖ **79** résidents des deux établissements confondus ont été rencontrés par la CESF contre 75 en 2022.
- ❖ **27** personnes ont été rencontrées dans le cadre des obligations alimentaires et des aides sociales légales.
- ❖ **4** personnes ont été rencontrées suite à un appel d'un maire du territoire.
- ❖ **En 2023**, cela représente 406 rendez-vous fixés.
- ❖ **Les projets menés par la CESF sont :**
 - Mise en place de la Gazette
 - Mise en place du Conseil de la Vie Sociale
 - Organisation et participation au séjour à Cabourg

La **moyenne d'âge** de nos résidents est de **77 ans** contre 89,73% en 2022.

Accusé de réception en préfecture
0615209072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

PROJETS REALISES 2023

- > Installation du coin bibliothèque
- > Poursuite des travaux d'amélioration de l'habitat (réfection de deux logements)
- > Poursuite du partenariat avec le Pôle Petite Enfance et l'EHPAD de Glos la Ferrière
- > Mise en place du CVS (Conseil de Vie Sociale)
- > Poursuite de l'équithérapie
- > Séjours part'âges : 17 résidents et 17 jeunes de la MFR autour d'un séjour à Cabourg
- > Mise en conformité avec l'ensemble des documents réglementaires (livret d'accueil, contrat de séjour, etc)
- > Chasse aux œufs avec les enfants de la Halte-Garderie
- > Voyage à distance STRAVEL

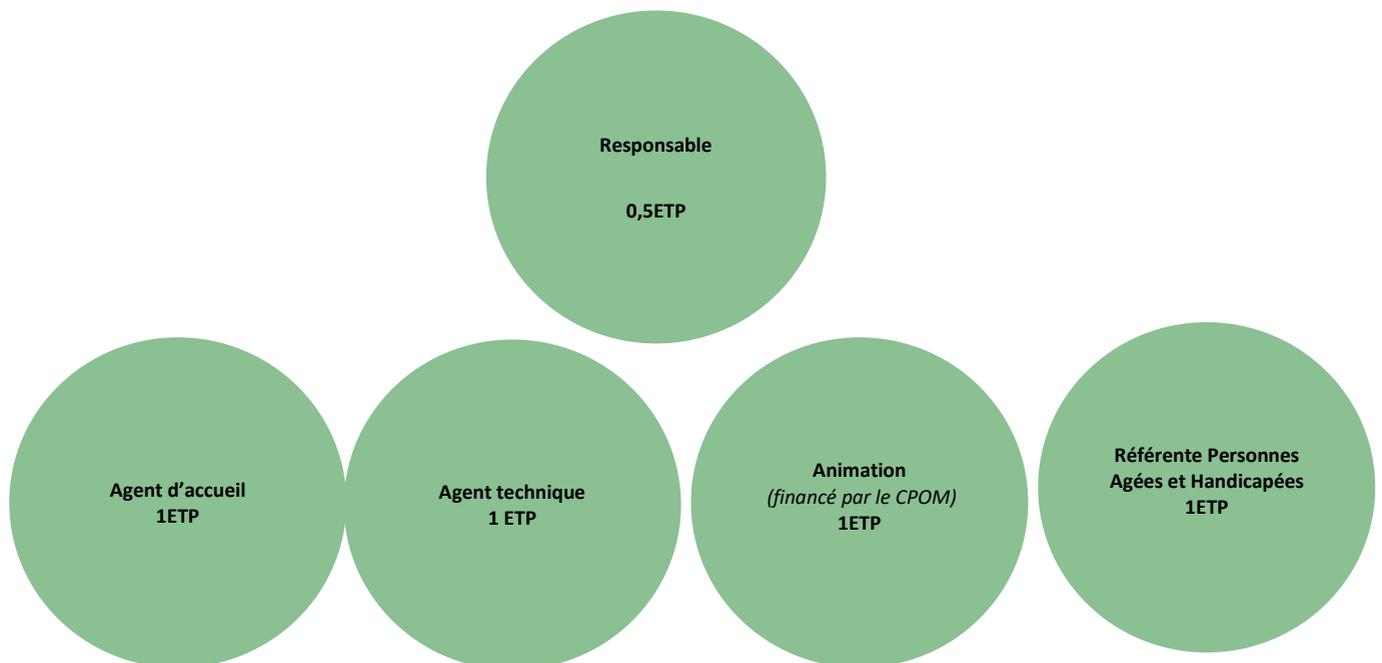
PROJETS 2024

- > Poursuite de l'équithérapie
- > Mise en place de séance de médiation animale au sein de la résidence
- > Partenariat avec l'IME pour un projet commun jeunes/résidents autour de l'anniversaire de la Seconde Guerre mondiale
- > Evaluation de la résidence pour le renouvellement de l'agrément
- > Evaluation du projet d'établissement
- > Visite de la manufacture Bohin
- > Mise en place d'ateliers Sommeil avec l'ASEPT

▶ INVESTISSEMENTS 2024

Poursuite du renouvellement des portes de placards
Achat de plaques de cuisson
Achat de matériel de bureau
Achat de matériel d'animation
Achat d'une borne interactive à destination des résidents
Changement du plafond de l'espace à l'entrée de la résidence
Matériel de cuisine pour les repas partagés
Investissement d'un logiciel pour fluidité de la facturation des loyers
Kitchenette logement 208
Changement rideaux électriques logements (4 minimum)

▶ L'ORGANIGRAMME DE LA RESIDENCE « LES ARCHERS » AU 31/12/2023



Total ETP : 6,5

dont vacants ou arrêts longs :
Responsable 1 ETP
Accueil 1 ETP

Total ETP présents : 4,5

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

Zoom sur l'accompagnement du CIAS au quotidien



Le CIAS a été interpellé en avril 2023 par le Maire de St Martin d'Ecublei pour un de ses administrés. Monsieur C. serait en grande difficulté financière et vivrait dans une maison insalubre. Un premier rendez-vous a été proposé par la référente personnes âgées du CIAS avec Monsieur le Maire et Monsieur C afin d'effectuer un premier contact et échanger sur la situation.

Mai 2023, un second rendez-vous a été programmé au domicile de Monsieur C pour mieux comprendre la situation et constater l'état du logement.

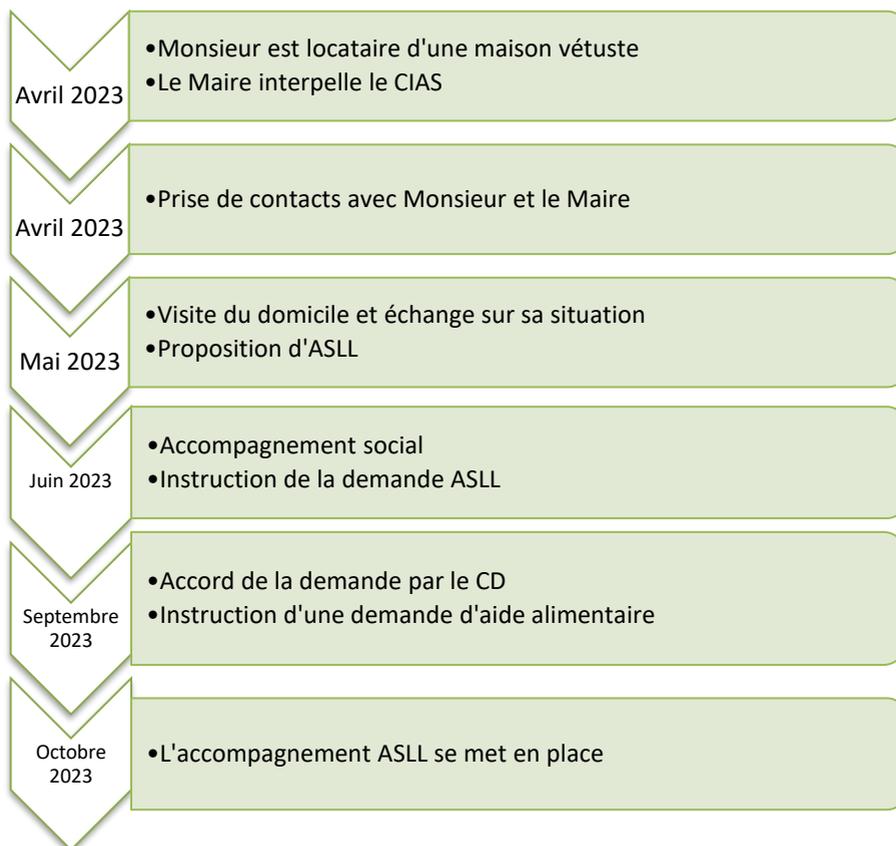
Juin 2023, après échanges avec les partenaires du territoire (CLIC) et en lien avec la situation de Monsieur, une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) a été proposé. Après un temps de réflexion, Monsieur a accepté cette démarche. Plusieurs rendez-vous ont été nécessaires afin de compléter la demande et la transmettre au Conseil Départemental de L'Orne.

août 2023, la demande est en cours d'instruction. Monsieur accède au soutien de l'aide alimentaire du CIAS afin de pouvoir régler certaines factures en attentes.

Septembre 2023, la demande d'ASLL a été acceptée avec les objectifs suivants :

- Reprendre une gestion administrative et budgétaire
- Stabiliser la situation d'endettement
- Réfléchir à un relogement qui soit en adéquation avec les ressources

Octobre 2023, un rendez-vous tripartite avec la conseillère ASLL est organisé au domicile de Monsieur. La collègue du Département a pu expliquer la mesure et reprendre l'accompagnement.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

Zoom sur l'accompagnement du CIAS au quotidien



Madame P a fait une demande de logement à la Résidence Autonomie « Les Archers » en septembre 2021 car son logement n'était plus adapté à sa santé. Elle vivait au 3ème étage sans ascenseur et cela la fatiguait énormément.

En octobre 2021, un logement lui est attribué lors de la commission mensuelle. Madame est entrée dans l'établissement le 2 novembre 2021. Lors de l'entrée, Madame a effectué son état des lieux d'entrée, signé son contrat de séjour et les différentes annexes avec la référente personnes âgées de la résidence. Afin de se sentir en sécurité, Madame a aussi souhaité que l'on installe la présence verte dans les jours qui ont suivi.

Depuis son entrée, Madame P a souhaité être accompagnée dans ces différentes démarches administratives (changement d'adresse, demande d'allocation logement, instruction des demandes pour l'allocation logement, déclarations d'impôts, mise en place des prélèvements pour le loyer, ect) mais aussi sur le volet du maintien de l'autonomie. Un dossier de demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées de la CARSAT a été instruit courant février 2022. Lors du rendez-vous tripartite avec la chargée d'évaluation et de prévention, Madame a pu obtenir :

- un passage régulier des aide-ménagères pour l'entretien de son logement et du linge.
- une aide financière afin qu'elle puisse s'équiper d'une chaise adaptable pour son quotidien quand elle souhaite se faire à manger ou ranger son linge
- un forfait pour des sorties accompagnées d'une aide à domicile à hauteur de 7h par an.

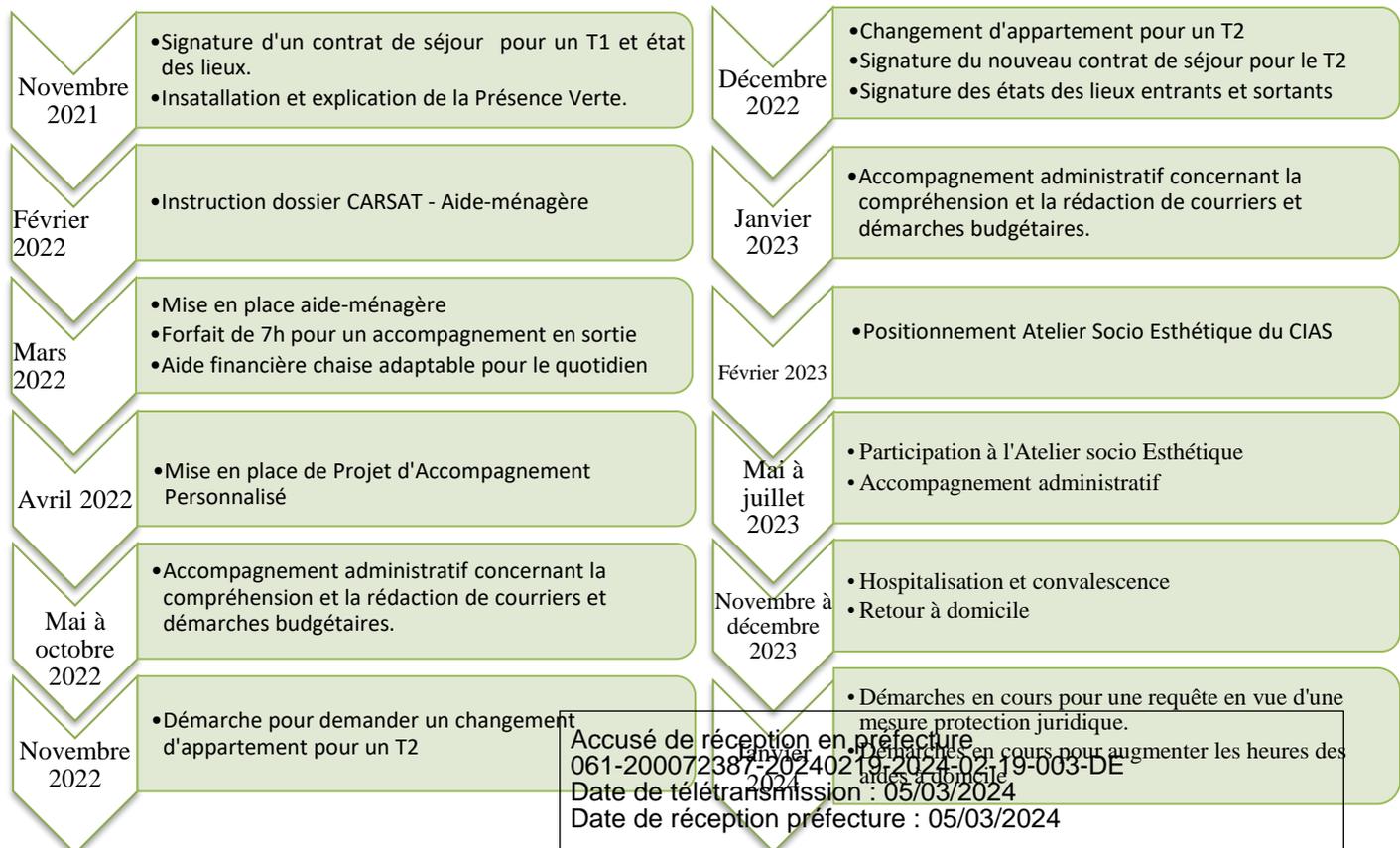
Durant cette même période, le projet d'Accompagnement Individualisé de Madame est réalisé avec les objectifs suivants :

- Prendre soin de sa santé
- Visiter un T2
- Rédiger un courrier pour changer d'appartement
- Participer à quelques animations.

En effet, en début d'année, Madame émet le souhait d'obtenir un T2 quand un logement sera disponible. Madame effectue sa demande qui passe en commission avec un retour positif de celle-ci. En octobre 2022, un T2 se libère et une visite est organisée de l'appartement est réalisé. En décembre 2022, avec l'aide de ses enfants, Madame déménage dans le T2. Les démarches concernant les états des lieux sortants et entrants ainsi que la signature du nouveau contrat de séjour sont effectuées.

En 2023, Madame continue de solliciter la référente personnes âgées quand elle en a besoin. En début d'année, Madame est positionnée sur un atelier Socio-Esthétique mis en place par la Référente RSA du CIAS des Pays de L'Aigle. Madame participe aux différents ateliers afin de reprendre confiance en elle et de prendre soin de sa santé. Malheureusement, en fin d'année 2023, sa santé se dégrade et Madame est hospitalisée. Elle reste ensuite un mois et demie en convalescent avant de revenir sur la Résidence.

A son retour en Janvier 2024, Madame émet le besoin d'augmenter les heures de ménages ainsi que de mettre en place une aide à la toilette. Madame souhaite aussi demander une mesure de protection afin de palier à ses débuts de troubles cognitifs. Ces axes d'accompagnements seront travaillés au travers de la réactualisation des objectifs du PAI pour 2024.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219_2024-0219-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



L'EHPAD

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) est situé à 10 mn de L'Aigle, au sein de Glos la Ferrière.

L'EHPAD de Glos la Ferrière accueille des personnes âgées dépendantes qui souhaitent un cadre de vie sécurisé, convivial, permettant d'accompagner les personnes fragiles, vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

Cet établissement à taille humaine, familial est composé de 50 chambres individuelles.

Le service public de proximité a répondu présent pendant la crise sanitaire, quelles que soient les configurations territoriales. Il s'agit aujourd'hui d'en tirer tous les enseignements en matière de veille, d'analyse des besoins, d'aller vers, de coordination, de mobilisation et donc de besoin légitime de reconnaissance des agents pleinement investis dans leur mission.

Faire enfin de la lutte contre l'isolement et des démarches préventives une priorité.

Sortir des logiques cloisonnées et binaires entre le domicile et l'établissement et soutenir le développement d'offres d'hébergement alternatives et parmi elles, les résidences autonomie, dont il s'agit de soutenir et d'accompagner la modernisation.

Promouvoir une politique d'accompagnement du grand âge qui inclut les questions d'adaptation du logement, de mobilités, d'inclusion numérique, de lien social, d'aménagements urbains.

Envisager le secteur de l'accompagnement des personnes âgées non pas sous le seul angle financier. L'actualité vient souligner ce point : doit-on confier nos aînés à des entreprises privées faisant de bénéfices

Ne doit-on pas renforcer l'accompagnement des EHPADS à but non lucratif ?

Pour mémoire, après un zoom rapide sur les EHPADS nationaux gérés par des CCAS et/ou CIAS le prix de journée moyen est de 62 euros.



De nombreux services intervenant à domicile (SAAD, SSIAD, SPASAD), des établissements accueillant et hébergeant des personnes âgées (résidences autonomie, EHPAD...) gérés par des CCAS/CIAS ont renforcé leurs liens et leur travail partenarial avec les centres hospitaliers (CH), les centres hospitaliers universitaires (CHU), l'hospitalisation à domicile (HAD), les équipes mobiles (hygiène, gériatrie, soins palliatifs) les médecins et professionnels libéraux... ou encore avec le secteur associatif pour coordonner l'aide et l'accompagnement auprès des personnes vulnérables isolées comme les personnes présentant des maladies invalidantes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. La mise en place d'un partenariat entre le CH/ CHU et le CCAS/CIAS a pu se traduire par la nomination d'un référent unique en charge de l'organisation et de l'information, de conseils logistiques et de participer aux réunions régulières avec le CH/CHU et l'ensemble des établissements.

► LA VIE A L'EHPAD

Les résidents sont âgés, en moyenne de 85,14 ans. Leur durée moyenne de séjour semble diminuer.

Il y a, à ce jour **11 résidents bénéficiaires de l'aide sociale** sur un total de 50. Le chiffre reste globalement stable.

► LA SITUATION BUDGETAIRE

L'année 2024 est une année charnière pour l'établissement tant au niveau de l'organisation qu'au niveau budgétaire.

En parallèle, l'EHPAD continue à rechercher des sources d'équilibre financier, grâce à l'optimisation des fonctionnements, la réponse à des appels à financements (PAIQ) et s'interroge sur l'opportunité de travailler un centre de ressource au sein de l'EHPAD

Accusé de réception en préfecture : 061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

▶ LA SITUATION DE L'EHPAD

Le taux d'occupation de l'EHPAD de Glos la Ferrière atteint sur l'ensemble de l'année 98,52% (ce qui représente 17980 sur les 18250 nuitées de l'année) contre 96% en 2022. L'EHPAD reste en occupation totale sur l'ensemble de l'année et les 270 nuitées de non occupation représentent les temps de désinfection et de nettoyage des chambres entre deux résidents (7 jours en moyenne par résident) ainsi que les réfections de chambres/salles de bain sur l'année.

Ces 17980 nuits ont ainsi répondu **aux besoins de 71 personnes du territoire.**

En 2023, l'établissement a connu **21 entrées et sorties.** En parallèle, **l'établissement a une liste d'attente importante** qui a fluctué toute l'année, entre 7 et 16 demandes validées. De nombreuses demandes n'ont pas été validées pour l'admission dans l'établissement (refus liés à la santé du futur résident ou par une demande en dehors du territoire)

Les sorties sont majoritairement causées par des décès (16 sur 21), puis par des orientations vers un autre établissement plus adapté aux besoins de santé (3) ou plus adapté aux souhaits du résident (1) ou encore pour un retour à domicile (1).

Les entrées, également au nombre de 21 sont en immense majorité orientées par les services hospitaliers de L'Aigle, Lisieux ou Verneuil (13) parfois par le médecin traitant (3), parfois directement par la famille ou le résident lui-même (4).

Le niveau de dépendance des résidents reste élevé :

- GIR 1 : 4 personnes ;
- GIR 2 : 14 personnes ;
- GIR 3 : 9 personnes ;
- GIR 4 : 17 personnes ;
- GIR 5 : 1 personne ;
- GIR 6 : 2 personnes

Les résidents sont pour 82% des femmes et 18% des hommes. 7 ont moins de 79 ans, 19 de 80 à 89, 20 de 90 à 99 et 2 plus de 100 ans.

PROJETS 2024

Au niveau de l'investissement, investir pour réponse meilleure tant pour la qualité de vie au travail que pour les résidents.

- > Développement de la formation aux bonnes pratiques, à la prévention de la maltraitance et à l'éthique.
- > Création d'un groupe d'éthique sur le territoire.

Au niveau de l'amélioration du cadre de vie des résidents :

- > Création d'un salon TV chaleureux.
- > Développement de la qualité du service restaurant de l'EHPAD de Glos la Ferrière.
- > Reprise de repas « familles »

▶ L'ANIMATION A L'EHPAD

L'EHPAD de Glos la Ferrière propose un ensemble d'activités en lien avec le maintien de l'autonomie.

Ces activités, dont les thématiques relèvent pour partie du socle opposable juridiquement à tout EHPAD et des partenariats existants entre nos services et des prestataires.

Sur l'année 2023, et malgré le contexte sanitaire, le respect des mesures barrières et le professionnalisme de l'ensemble des intervenants a permis la réalisation de

- repas thérapeutiques
- repas à thème
- sessions de zoothérapie
- groupes de paroles
- sorties à l'extérieur (St Evroult Notre Dame du Bois)
- ateliers cuisine (préparation du goûter)
- activités manuelles et créatives (club tricot,...)
- ateliers bien-être et socio-esthétiques (relaxation...)
- activités sportives (gymnastique douce, pétanque, jeux de quille...)
- ateliers mémoire (jeux de mémoire)
- activités diverses (jeux de société, pétanque, jeux d'eaux, échanges de courriers intergénérationnels, borne mélo, quizz musicaux, jardinage, ludothèque...)



Zoom sur l'accompagnement du CIAS au quotidien

Monsieur S est rentré à l'EHPAD, après un séjour à l'hôpital de l'Aigle avec une situation de santé très précaire, le terme de soins palliatifs avait été d'ailleurs présent sur son dossier d'admission.

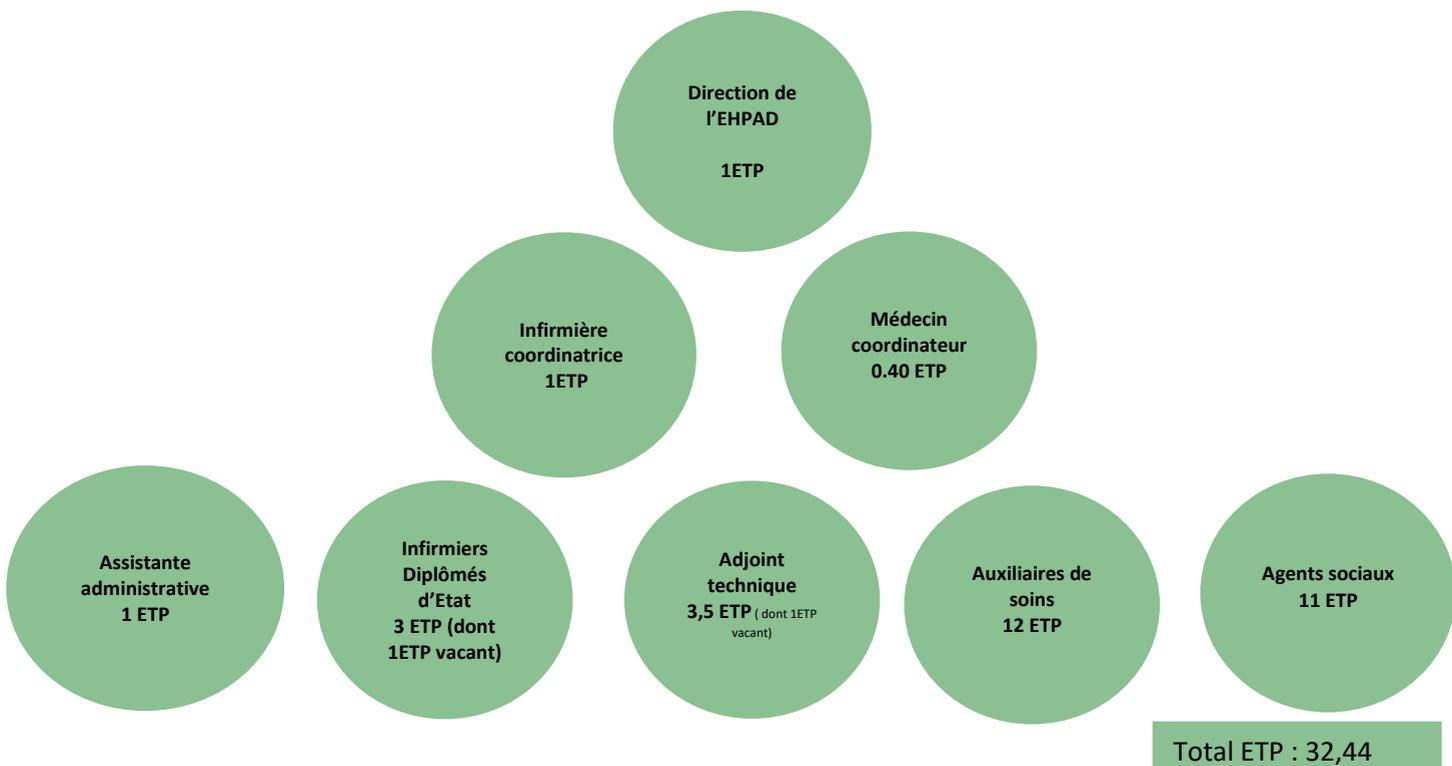
Après quelques semaines au sein de l'EHPAD, après la réorganisation de l'ensemble de ses traitements et de sa prise en charge, Monsieur S a gagné en autonomie, assez pour recouvrer l'appétit puis la marche, puis l'échange avec les résidents et soignants.

Au vu de son état de santé, des temps à domicile ont été organisés avec son épouse et ses enfants sur quelques heures, puis quelques jours, jusqu'à l'organisation d'un retour à domicile en mars 2023. Une fête a été organisée à l'EHPAD le jour de son départ, depuis il repasse régulièrement chez nous. Son âge grandissant, il songe aujourd'hui à revenir à l'EHPAD, plus pour un accompagnement de fin de vie, mais pour assurer sa sécurité et celle de sa femme.

”

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

► L'ORGANIGRAMME DE L'EHPAD DE GLOS LA FERRIERE AU 31/12/2023



Dont vacants :

IDE : 1ETP

Agent technique : 0,54ETP

Total ETP présents : 30,90

► INVESTISSEMENTS 2024 soumis à autorisation de nos tutelles

Intitulé	Sections	Coût prévisionnel	Coût réalisé
Meuble infirmerie	soins	4800	2500
2 verticalisateurs	SOINS	1200	
1 lève malade	SOINS	2500	
1 chaise de douche	DEP	4200	
10 chaises pot	HEB	1700	
5 tapis anti chute	SOINS	1000	
protèges barrières de lit	SOINS	1200	
chaise de pesée	SOINS	1200	
téléalarme	DEP	1500	
armoire froide	HEB	1500	
chariots de nursing	DEP	2000	
ordinateurs soignants	SOINS	2000	
coffre fort	HEB	2000	
machines à laver	HEB	3000	
adaptables	HEB	2500	

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



PÔLE ANIMATION SOCIALE

PAYS DE
L'AIGLE

« Proposer des
animations pour tous »

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024



LE CENTRE SOCIAL

L'animation sociale s'attache à favoriser les liens et à valoriser les personnes, tout en veillant à la prévention et à la mixité sociale. Les initiatives et toute autre implication des « habitants / usagers », partenaires et autres services du CIAS sont encouragées. Le Pôle Animation, parmi ses missions, gère un centre social, agréé par la CAF et adhère à la Fédération des Centres Sociaux.

Le centre social est avant tout un lieu de rencontre où la proximité avec les habitants est primordiale. L'accueil de tous, quels que soient l'âge ou la situation, est l'une des missions principales du Pôle Animation.

En décembre 2021, la CAF a validé l'agrément « centre social et « espace de vie sociale ». L'agrément donne le plan de route pour la période 2022-2025

Le Pôle Animation anime, coordonne ou participe à différents réseaux :

- Réseau parentalité
- Réseau Territorial Promotion Santé
- Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement-II
- Convention Territoriale Globale
- Groupe animation de la vie sociale de la CTG

181 personnes adhérentes dont 99 adhésions

700 personnes touchées lors de la Quinzaine des Familles

Plus de 300 interventions différentes sur tout le territoire durant 50 actions différentes

3 orientations sont ainsi fixées pour le centre social :

- soutenir la parentalité
- développer le numérique
- rayonner sur le territoire en s'adaptant aux spécificités locales
- mettre en lumière l'animation de la vie sociale et le Pôle Animation

3 orientations sont ainsi fixées pour l'espace de vie sociale itinérant :

- Connaître et se faire connaître
- faciliter l'accès aux droits, aux services, aux loisirs, à la culture, afin de créer et entretenir le lien social.
- Construire un espace d'accueil, d'écoute, d'expression, permettant aux habitants de concevoir et réaliser leurs projets.

Un centre social pour apprendre, découvrir, prendre soin de soi, se faire plaisir... De nombreuses activités sont proposées pour permettre à chacun de s'y retrouver, s'enrichir et de vivre de bons moments.

2023 en chiffres



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

- L'espace adultes

Le Pôle Animation propose au public adulte du territoire des ateliers ; créatif, culinaire, sportif et d'échanges.... sur différents thèmes. Ces ateliers sont ouverts à tous les adhérents. Les adultes sont accueillis dans un espace convivial où chacun peut partager et exprimer ses envies. Des sorties et soirées sont proposées tout au long de l'année pour tous.

Pour participer à l'ensemble des ateliers de l'Espace adulte, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription et prendre une adhésion annuelle de 8 euros.

Un tarif sera appliqué pour les sorties et soirées selon les lieux, les visites et les thèmes.

- L'espace famille

Les centres sociaux, sont fortement invités à développer un projet « familles » visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif. Le projet familles est intégré au projet d'animation globale du centre social. Le projet familles s'appuie sur la capacité d'écoute des besoins et des attentes des parents et des enfants des ainsi que sur les relations privilégiées que les centres sociaux tissent avec les familles. Il permet la transformation de demandes individuelles informelles en actions collectives qui ont également vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie / ou à favoriser la vie sociale des familles. La mise en œuvre du projet « familles » repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées.

- L'espace numérique

Destiné à l'accompagnement de tous les publics aux usages numériques, l'espace numérique propose des activités d'initiation ou de perfectionnement variées et encadrées, par le



biais d'ateliers collectifs, mais également dans le cadre de médiations individuelles et de plages réservées à la libre consultation. Ces actions locales participent à la réduction des inégalités géographiques, culturelles, sociales, économiques... entre les publics présents sur un même territoire.

Le développement des lieux d'accès public à l'internet, qui offrent, outre l'accès au réseau à ceux qui n'en disposent pas, initiation et approfondissement à ceux qui sont désireux de se familiariser avec ces nouvelles technologies, constitue en effet un moyen efficace pour lutter contre la fracture numérique. Il contribue également à promouvoir les usages et à faciliter la découverte au plus grand nombre de l'accès aux TIC et aux principaux usages de l'internet.

Actions du référent famille :

- Développement du réseau parentalité
- Mise en place de cafés pros à destination des partenaires de la parentalité du territoire
- Maintien et développement des actions du centre social dans l'axe validé du projet social 2022-2025 « soutenir la parentalité »

ACTIONS PHARES EN 2023 :

- **Projet multi partenarial de territoire en promotion de la santé**
- **Quinzaine des familles**
- **Devenir parents**
- **E-Parentalité**
- **Portes ouvertes**
- **Journée du numérique**
- **Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité**
- **Journée internationale pour le droit des femmes**
- **Participation à la journée « Prévention des cancers »**
- **Fête du jeu**
- **Semaine bleue**
- **Octobre rose**
- **Movember**
- **Fête de quartier**

...

ORIENTATIONS POUR 2024 :

- **La promotion de la santé**
 - **Valorisation de l'animation sociale**
 - **Soutien à la parentalité**
 - **Accompagnement au numérique**
- base de réception préfeture
072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfeture : 05/03/2024

Plusieurs ateliers et services sont proposés :

- Initiation à l'outil informatique : ateliers proposés en fonction du niveau des usagers.
- Initiation à l'utilisation des tablettes et Smartphones : face à la demande de certains usagers, développement d'un nouvel atelier de découverte et prise en main de tablettes numériques et d'accompagnement à l'utilisation de son Smartphone.
- Accompagnement aux démarches administratives dématérialisées : accompagnement technique individuel pour les démarches en ligne : EDF, CAF, téléphonie, Forfait Internet...
- Accueil libre avec mise à disposition de matériel informatique : pour les usagers qui le souhaitent et qui maîtrisent suffisamment l'outil, du matériel informatique est mis à disposition dans une salle spécifique ainsi qu'une connexion Internet.

- La ludothèque

La ludothèque est un lieu pour jouer, que ce soit en famille, entre amis...

Elle est ouverte à tous, des plus jeunes aux plus âgés. Vous pourrez y trouver plus de 450 jeux de toutes sortes, pour tous les goûts et toutes les envies. Malheureusement, l'agent a quitté ses fonctions et aucun recrutement n'a eu lieu sur 2023.

L'ESPACE DE VIE SOCIALE ITINERANT - AESIA

Le service Animation insuffle également une démarche dynamique et évolutive sur le territoire des Pays de L'Aigle, en proposant des animations et des moments de rencontres aux habitants au plus proche de leur lieu de vie et dans un souci de complémentarité avec les actions existantes. Le CIAS est ainsi un acteur incontournable de co-construction d'animation sociale auprès des communes partenaires, des habitants et des acteurs locaux.

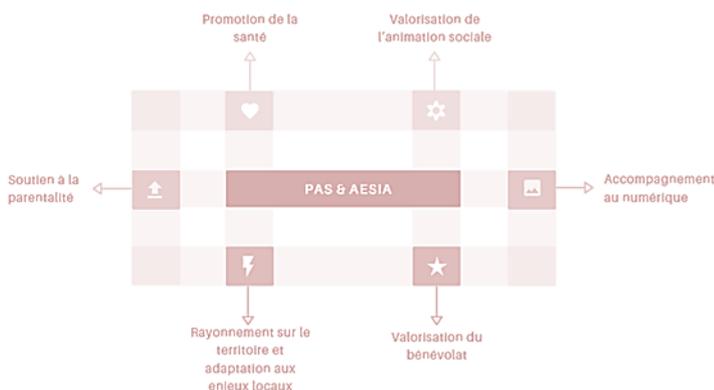
En cette année si particulière, AESIA a pu renouveler ses actions intergénérationnelles autour de l'échange et de la rencontre avec des actions régulières quand cela fut possible :

Les actions menées en 2023 sont :

- Déploiement des actions du centre social sur le territoire
Jeux numériques, Démarches en ligne, Initiation numérique, Mon écran et moi
Repas partagé
Ateliers créatifs adulte
Sophrologie
Basket tranquille
Repas de Noël
Mobil 'café
Jouons en famille, Atelier créatif en famille, Gym Motricité
- Participation au groupe accès aux droits de la CTG
- Prise de contact avec les maires du territoire pour recenser leurs besoins et attentes, dans le cadre des actions spécifiques de l'EVS.
 - Visites d'habitants âgés et/ou isolés du territoire à la demande du CLIC ou des maires des communes (hors l'Aigle)
 - Lien entre :
le CLIC ou les maires des communes du territoire (hors l'Aigle)
les personnes âgées isolées du territoire (hors l'Aigle)
le pôle Personnes âgées ou le pôle Solidarité du CIAS
 - recensement des demandes des habitants des communes du territoire en lien avec les élus et secrétaires de mairie.
 - Participation à la conception ou la réalisation d'événements particuliers organisés par les communes les comités des fêtes ou des associations locales.

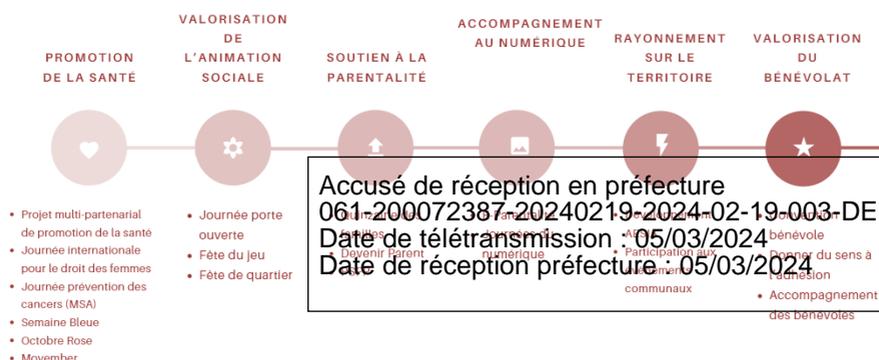
Plus de 800 habitants ont pu participer aux activités d'AESIA
Valorisation des acteurs locaux grâce à un travail partenarial

ORIENTATIONS 2024



PAS & AESIA 2024

Quelques actions phares



Accusé de réception en préfecture
061200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

► LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

- L'espace de rencontre :

Suite à différents constats et un besoin grandissant pour les familles du territoire ou en proximité, un accueil a été mis en place en janvier 2020, géré par le CIAS. Malheureusement, le service a été suspendu temporairement en août 2022. Normandie Générations a accepté de mettre à disposition deux travailleurs sociaux.

Un lieu neutre, extérieur au domicile de chacun des parents, pour :

- Maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas, ou entre enfants-grands parents dans les situations de séparation/divorce et/ou rupture.
- Faire évoluer les relations afin qu'elles puissent exister hors de ce lieu grâce à un accompagnement spécialisé.

5 principes pour ce lieu :

- Caractère transitoire de l'intervention
- Information des parents : cadre donné et fonctionnement exposé
- Confidentialité : lieu tiers qui agit pour l'enfant
- Gratuité
- Inscription dans un réseau de partenaires.
- Toute demande d'orientation vers l'espace rencontre pourra venir :
 - des parents (mesure conventionnelle – amiable)
 - des partenaires (Conseil départemental, les services sociaux, CCAS, Caf...),
 - des autorités judiciaires (JAF, J.E).

Il fonctionne grâce à une équipe accueillante qualifiée.

Réouverture en avril 2023

Visites : 1 samedi par mois

14 mesures en 2023

- Le lieu accueil enfant-parent (LAEP):

Ce service est porté par l'espace famille du Pôle Animation Sociale, agréé centre social.

Le LAEP est un espace convivial et ludique, accueillant les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant et favorise les échanges entre parents, ce qui permet de prévenir ou de rompre l'isolement de certaines familles.

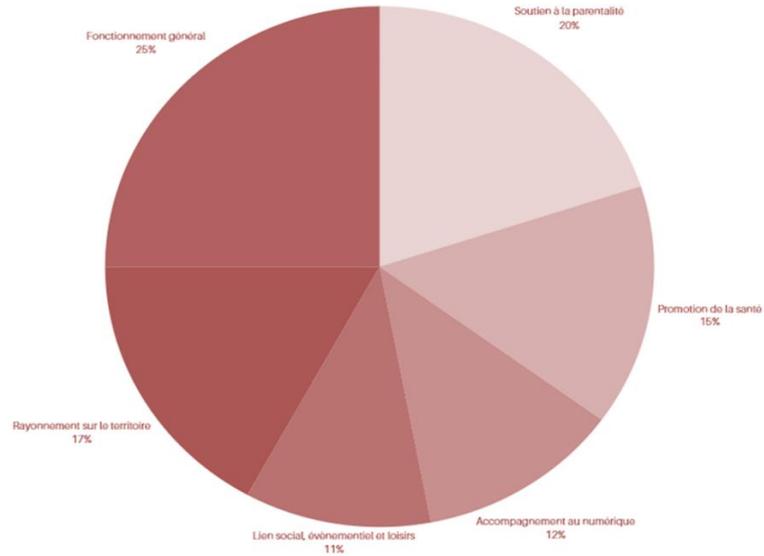
Les objectifs du LAEP :

- Expérimenter la séparation, tant pour les enfants que pour les parents, dans un cadre sécurisant, basé sur des règles du vivre

ensemble ;

- Enrichir et conforter la relation enfant-parent ;
- Rassurer les parents dans leur rôle et leur fonction ;

L'accueil est assuré par des professionnelles du centre social ayant bénéficié d'une formation à l'écoute active. Ce sont trois séances proposées par semaine. L'accueil est anonyme, libre, sans inscription et gratuit.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

SITUATION 1 : numérique et lien social

Mme F., habitante de Saint Sulpice sur Risle, n'a que peu de relations sociales. Elle est informée de la mise en place d'ateliers numériques sur sa commune. Elle inscrit son mari pour qu'il puisse éventuellement la rassurer quant à l'ambiance générale de ces ateliers. Elle s'est finalement inscrite à la seconde séance. Mme F. a eu beaucoup de difficultés à entrer en contact avec les 5 autres participants, du fait de son fort caractère.



SITUATION 2 : AESIA, relai entre les élus et les structures d'accompagnement des habitants

Mr le Maire de la commune de C. prend contact avec AESIA car un habitant de sa commune l'inquiète. En effet, personne ne réussit à entrer en contact avec lui, ni à pénétrer dans son logement qui paraît de moins en moins entretenu. L'habitant ne fait aucune demande d'aide ni d'accompagnement quel qu'il soit, et attend que les commerces soient déserts pour y pénétrer. Mr le Maire, inquiet et sans solution, exprime la situation à AESIA pour demander de l'aide.



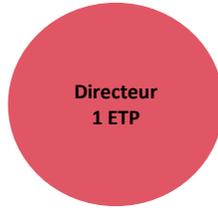
SITUATION 3 : Parentalité et partenariat

L'association ADOM61 développe de nouvelles orientations : en plus de l'accompagnement individuel (mandatement CAF, ASE ou sollicitation directe des familles), ADOM61 développe des actions collectives de prévention, d'éveil du tout petit, ou encore sur la prévention et la thématique de la périnatalité. L'association a besoin d'un lieu d'accueil, neutre et accessible pour les familles, y compris du quartier de la Madeleine à l'Aigle.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

► L'ORGANIGRAMME DU POLE ANIMATION SOCIALE AU 31/12/2023



Agent
d'accueil
1ETP (

Animations
et familles
2,5 ETP

Référent
famille/Parentalité
1 ETP

Directeur
1 ETP

Espace
Numérique
1 conseiller
numérique

Ludothèque
1 ETP
(Vacant)

Espace de
vie sociale
itinérant
1 ETP

Total ETP : 7,5

Dont vacants :
Animateur : 1 ETP

Total ETP présents : 6.5ETP

► INVESTISSEMENTS 2024

Copieur
Mobilier
Matériel numérique et pédagogique

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

EDITO DE LA VICE-PRESIDENTE



2023 a permis l'engagement de multiples projets signe de l'implication des directeurs et de leurs équipes. Je tiens à les saluer.

En 2024, l'objectif pour le CIAS sera de continuer à apporter un service de qualité aux usagers dans les différentes missions de l'action sociale et du service à la population. Les différents projets déclinés dans ce document démontrent une dynamique et une attractivité territoriale.

Le CIAS a engagé plusieurs chantiers notamment celui du déménagement du local de l'aide alimentaire qui aura lieu fin mars. Les différentes réflexions conduites durant ces dernières années, pour optimiser et sécuriser le local de l'aide alimentaire, ont pris corps. Afin de faire face à la demande de places en structure collective, nous engageons une étude de faisabilité sur la création d'une crèche à Aube. En effet, la CAF nous préconise de développer un établissement d'accueil de jeunes enfants sur ce territoire.

Aussi, l'année 2024 est marquée par l'arrivée d'un nouveau référent santé. Ce sujet est mené en parallèle avec l'ARS et devient de plus en plus prégnant sur le territoire avec des indicateurs défavorables sur le bassin de vie de la Communauté de Communes.

Nathalie LENÔTRE, Vice-Présidente du CIAS des Pays de L'Aigle

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-003-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

PAYS DE

L'AIGLE